31e ANNÉE (4e SÉRIE) — No 10 — 11 MARS 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Le Christianisme et les Savants au XIXe siècle

De divers côtés, dans les *Bulletins paroissiaux* et ailleurs, on a parlé, à la fin de l'année 1908, du travail où le P. Kneller, jésuite allemand, a étudié l'attitude des savants du XIXe siècle vis-à-vis du Christianisme *(Das Christentum und die Vertreter der neueren Naturwissenschaft,* Fribourg, Herder, 1903, 2e édition 1904); et nombre de nos lecteurs nous ont demandé s'il n'y en a pas de traduction française.

Il n'y en a pas en effet; et c'est étonnant qu'il n'y en ait pas, depuis six ans que l'ouvrage allemand a paru. On a songé peut-être (ce qui est vrai) que celui-ci se prête peu à une traduction, et que c'est tout au plus d'adaptation qu'il pourrait être question. Nous allons essayer, dans ce qui suit et pour répondre au vœu de beaucoup, d'en présenter les données principales, complétées sur nombre de points, abrégées sur d'autres, remaniées quand besoin en sera et distribuées dans un ordre qui les rendra plus facilement utilisables pour nos lecteurs.

* * *

Sous le nom de croyants, le P. Kneller compte, non pas seulement les catholiques, mais aussi les protestants. Parmi ceux-ci en effet, il en est dont la foi a été admirable; et quant aux catholiques dont les noms vont être relevés, on verra que bon nombre ont été, non pas seulement gens fidèles aux devoirs essentiels du chrétien, non pas seulement gens qui allaient à la messe et faisaient leurs Pâques, mais hommes d'œuvres d'un dévouement incomparable et d'une piété dont la profondeur n'avait d'égale que l'élévation de leur génie.

Le P. Kneller dénombre ainsi plus de 250 savants du XIXe siècle qui ont été des croyants. C'est une nomenclature qui a son éloquence. Il ne prétend pas, et personne ne peut prétendre qu'elle soit complète. Il y a beaucoup de savants dont la vie intérieure nous est totalement inconnue; et chacun sait combien il est difficile parfois de connaître la vérité sur les sentiments religieux de tels personnages par ailleurs très célèbres. Le P. Kneller ne nous apporte, et nous n'apporterons ici que des données certaines, — données dont la richesse sera d'ailleurs des plus variables : tantôt ce sera une simple indication; d'autres fois au contraire, quand il s'agira de savants dont on a publié le Journal intime ou des lettres, nous serons heureux de pouvoir ajouter des détails qui sont vraiment fort beaux et qui prêtent à certaines monographies scientifiques une teinte presque hagiographique (tels Ampère, Cauchy, Puiseux, ou même l'anglican Davy).

Sous le nom de *Naturwissenschaft,* le P. Kneller entend, non pas seulement ce que nos programmes d'enseignement appellent « sciences naturelles », mais toutes les sciences qui ont trait à l'étude de la nature inintelligente, astronomie, physique, chimie, géographie, géologie, — y compris les mathématiques, puisque souvent ce n'est que grâce au concours des mathématiques que les connaissances relatives à la nature ont réellement constitué une science.

Il ne passe en revue, pour chaque branche des sciences, que les sommités, les savants qui ont vraiment fait avancer la science et dont le nom restera attaché à quelque découverte et méritera toujours une mention dans l'histoire des sciences.

Ces sommités ne sont pas toutes également connues du grand public. La notoriété, la popularité tient à de tout autres causes qu'au mérite scientifique. Le constructeur de la tour Eiffel aura plus de renom, par exemple, qu'un Cauchy. Ce qui a le plus contribué à populariser Pasteur, c'est l'application qu'il a faite de sa méthode à l'étude et à la guérison de la rage : or, il y avait longtemps que sa gloire scientifique était fondée, et de façon définitive, par le Mémoire qu'il présenta à l'Académie des Sciences en 1857 sur la *fermentation lactique* (c'est là qu'il a formulé pour la première fois la théorie animée des fermentations, et comment celles-ci ne se produisent qu'en présence et sous l'action d'organismes microscopiques).

* * *

Le P. Kneller se défend d'avoir voulu donner à son travail couleur apologétique. Et c'est une couleur que nous n'entendons pas non plus laisser prendre aux pages qui vont suivre. Les grands savants ont cru; cela prouve qu'ils n'ont pas vu d'incompatibilité entre la science et la foi; qu'ils n'ont pas vu entre l'esprit scientifique et l'esprit de soumission à l'Eglise cette irréconciliabilité dont nos primaires ont plein la bouche; que pour eux il n'a pas été du tout évident que ceci dût tuer cela; et que par conséquent, quand on ne croit pas, ce n'est pas pour des raisons d'ordre scientifique que l'on refuse de croire.

Et c'est déjà beaucoup de prouver cela; car beaucoup de nos contemporains ont besoin qu'on le leur prouve. Et l'on ne saurait trop instam-

ment les inviter à contempler ce grand spectacle d'hommes de génie qui ont aimé d'un égal amour l'Eglise et la science ; qui n'ont pas pensé un instant que l'un de ces amours pût porter ombrage à l'autre, — dissipant ainsi magnifiquement le sophisme de ceux qui prétendent que la foi serait un obstacle à leur développement intellectuel, et justifiant une fois de plus le mot topique de Thiers (Discours au Corps législatif, 13 avril 1865), que décidément « le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. »

Mais, de là à voir dans la foi des savants un argument positif en faveur de la divinité de Jésus-Christ, à dire, comme on l'a fait, qu' « un seul savant catholique est une preuve de la divinité de l'Eglise », il y a un abîme. C'est là un de ces excès de langage qu'il faut éviter, même quand on parle *modo oratorio*. Des savants ont cru ; d'autres n'ont pas cru. Il n'y a pas d'arguments à tirer des uns ni des autres pour ou contre la vérité d'aucun dogme. La foi des uns n'est pas plus un motif de crédibilité que l'incroyance des autres n'est un motif d'incrédulité. L'opinion d'un savant compte dans le domaine spécial de la science à laquelle il s'est appliqué : hors de là, elle n'a pas de portée scientifique. Un historien n'a que faire de l'avis d'un mathématicien. Les idées politiques de M. Berthelot ne tiraient de sa science chimique aucune autorité particulière, non plus que ses idées religieuses. Les savants qui croient, ne donnent point leur science pour base à leur foi, mais se mettent, comme le reste des fidèles et d'ordinaire avec beaucoup plus de simplicité encore que le reste des fidèles, à l'école de l'Eglise. Et si ceux qui ne croient pas prétendent appuyer leur incroyance sur leur science elle-même, on est en droit de révoquer en doute leur sincérité scientifique. Notre foi ne nous donne aucune compétence scientifique : leur science ne leur donne aucune compétence dogmatique. S'ils mêlent la science à leur irréligion, c'est le cas de leur appliquer la réflexion de bon sens qu'on prête à Louis XIV touchant Racine : « Parce qu'il sait faire les vers, se croit-il homme d'Etat ? » Et eux, parce qu'ils sont savants, se croient-ils prophètes ? Notre foi ne nous dispense pas d'aller chercher la science auprès d'eux ; et leur science ne les dispense pas de venir demander la vérité religieuse à qui a mission de la distribuer. Fussions-nous tous des « éteignoirs » et eux fussent-ils tous des incroyants, il n'y aurait aucune déduction de principe à en tirer contre la foi ; il y aurait seulement, en pratique, lieu d'organiser un peu mieux l'enseignement scientifique chez nous, et d'autre part, d'instituer peut-être un apostolat spécial à l'adresse des gens de science.

Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas là ; et le catalogue des savants chrétiens que l'on va lire est d'une merveilleuse richesse. Et, laissant de côté l'apologie du christianisme qui n'est pas ici en cause, ce que l'on en pourrait déduire, ce serait une apologie de la science elle-même, qui a besoin en effet d'être défendue contre les incroyants qui prétendent l'identifier avec leur incrédulité. Car tant de faux savants ou de demi-savants, ou d'ignorants, nous ont rebattu les oreilles de l'incompatibilité entre la science et la foi, que la science a fini par devenir suspecte à quelques-uns. Quelques-uns ont été tentés de mettre au compte du développement des sciences une part des déchets subis par la foi de nos contemporains : les ruines que la politique n'aurait pas suffi à faire, c'est à la science qu'il les faudrait imputer !

Ah ! plaise à Dieu seulement que l'apologie de la politique et des mœurs politiciennes devienne un jour aussi facile que celle de la science et des savants !

§ 1. — Les Mathématiques

Le plus grand mathématicien du XIXe siècle fut Cauchy ; après lui, mais dominant de beaucoup tous les autres, Gauss, son contemporain, et, dans la seconde moitié du siècle, Hermite et Weierstrass : tous quatre profondément religieux, Gauss protestant, les trois autres catholiques.

* * *

Cauchy (1789-1857) est un génie dont l'universalité scientifique rappelle Newton et Leibniz. Il a donné au calcul infinitésimal (découvert par ces deux grands hommes) son organisation définitive ; il l'a appliqué ensuite à la physique, à l'étude des propriétés physiques des corps, formulant la fameuse loi, que « tout se passe comme si les atomes se repoussaient en raison inverse de la quatrième puissance de la distance de leurs centres » ; il l'a appliqué surtout à l'optique, traduisant en calcul différentiel le mouvement oscillatoire d'un atome d'éther en vibration et apportant ainsi le contrôle péremptoire des mathématiques à la théorie des ondulations ; il en a tiré la preuve de l'impossibilité du nombre infini, ou plutôt de l'impossibilité de réaliser complètement la série infinie des nombres entiers, impossibilité qui établit mathématiquement que la durée du monde n'a pu être infinie et qu'il a eu un commencement dans le temps : d'où la nécessité d'un premier Moteur immobile et créateur... Il a frayé des voies nouvelles partout ; presque pas une semaine ne se passait sans qu'il apportât à l'Académie des Sciences quelque chose de nouveau. Il a laissé plus de 11.000 pages in-4o manuscrites.

« Son rôle grandit chaque jour, disait quarante ans après sa mort Joseph Bertrand (son collègue à l'Académie des Sciences) : ses admirateurs enthousiastes, il y a cinquante ans, ne pouvaient ni le prédire ni le prévoir. Il explorait des régions nouvelles, on savait à quelle hauteur : nul n'en

pouvait deviner l'étendue, la consistance et l'inépuisable fécondité [1]. »

Or, ce génie incomparable donnait chaque jour une part de son temps, sans compter, aux œuvres catholiques, à toutes les œuvres de charité. Il avait été, dans son adolescence, un des premiers membres de la fameuse « Congrégation » qui prit naissance au temps du Consulat sous l'impulsion de l'ex-jésuite Delpuits. Les Conférences de Saint-Vincent de Paul, l'Œuvre de Saint-François-Régis (fondée en 1826, pour la régularisation des unions libres), l'Œuvre des Ecoles d'Orient, l'Association pour le repos du Dimanche l'ont compté parmi leurs membres les plus dévoués. Il a fondé le Cercle catholique du Luxembourg, qui depuis a été la sauvegarde de tant de milliers de jeunes étudiants. C'est lui qui en 1846 a pris à l'Institut de France l'initiative d'une souscription pour l'Irlande affamée ; et c'est sa supplique qui, remise au nonce de Paris, a déterminé l'appel de Grégoire XVI à l'Eglise universelle et l'afflux d'aumônes par millions. Il avait sa maison de campagne à Sceaux ; et, le jour de ses funérailles, le maire de Sceaux a rendu témoignage que presque chaque jour, et souvent plusieurs fois par jour, il recevait la visite du grand savant qui venait lui recommander quelque infortune, un orphelin, une personne sans place, un jeune soldat, etc. Aussi lit-on sur sa tombe, au cimetière de Sceaux, ces simples mots du Psaume : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.*

Valson a tracé de lui un portrait charmant :

Ce qui frappait d'abord dans Augustin Cauchy, dit-il, c'était sa physionomie noble et digne et tout à la fois remplie de grâce et d'affabilité. Sa figure était distinguée, son front large et élevé, ses yeux vifs et animés ; mais son regard n'avait rien de scrutateur ni d'embarrassant : on y lisait la douceur et la bienveillance. — Les sciences furent son partage... De plus, le ciel lui avait départi avec libéralité les dons de l'âme et du cœur. Simple et modeste, il avait voué à la science un culte pur et désintéressé... Chez lui, le caractère fut toujours à la hauteur de la science, et le cœur au niveau du génie... Jamais peut-être la science n'était apparue avec un éclat si pur, avec une grâce si aimable, avec un caractère aussi profondément chrétien.

Cauchy est mort comme il a vécu, avec la simplicité d'une âme droite, d'une conscience qui se tient toujours prête à paraître devant Dieu... Dès qu'il connut la gravité de son état, il fit avec générosité le sacrifice de sa vie et ne pensa plus qu'à se recueillir une dernière fois pour mourir saintement. Le savant avait disparu, le chrétien seul restait. Sur ses lèvres, pas un mot de regret pour ses travaux interrompus, pas un retour sur ses travaux passés, sur ses belles découvertes, dont l'éclat devait perpétuer sa mémoire. Il avait accompli avec honneur sa mission, et il laissait à Dieu le soin de la récompense. Et, d'ailleurs, qu'étaient ses travaux et combien ils devaient lui paraître peu de chose en présence de l'éternité !

Cauchy était l'ami du P. de Ravignan et a écrit, lors de l'orage qui a menacé de disperser les Congrégations sous Louis-Philippe, deux brochures pour la défense des Jésuites. C'est là qu'il a formulé la superbe profession de foi qui est souvent citée :

Je suis chrétien, c'est-à-dire que je crois à la divinité de Jésus-Christ, avec Copernic, Descartes, Newton, Fermat, Leibniz, Pascal, Grimaldi, Euler, Boscovich, avec tous les grands astronomes, tous les grands physiciens, tous les grands géomètres des siècles passés.

Je suis même catholique avec la plupart d'entre eux ; et si l'on m'en demandait la raison, je la donnerais volontiers : on verrait que mes convictions sont le résultat, non de préjugés de naissance, mais d'un examen approfondi.

Je suis catholique sincère, comme l'ont été Corneille et Racine, La Bruyère, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon ; comme l'ont été et le sont un grand nombre des hommes les plus distingués de notre époque, de ceux qui ont fait le plus d'honneur à la science, à la philosophie, à la littérature, qui ont le plus illustré nos Académies.

Je partage les convictions profondes qu'ont manifestées par leurs paroles, par leurs actions et par leurs écrits, tant de savants de premier ordre, les Hayg, les Laënnec, les Ampère, les Coriolis ; et si j'évite de nommer ceux qui restent, je puis dire, du moins, que j'aimais à retrouver toute la noblesse, toute la générosité de la foi chrétienne dans mes illustres amis, dans le créateur de la cristallographie (Hauy), dans l'immortel auteur de l'électricité dynamique (Ampère).

* * *

Charles **Hermite**, né 1822 à Dieuze (aujourd'hui Lorraine annexée), † 14 janvier 1901, à Paris, professeur à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole normale, à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, « une des gloires les plus pures qui aient illustré la science française, écrivait au lendemain de sa mort un de ses pairs à l'Institut, M. Painlevé (*Nature*, 2 févr. 1901). M. Hermite ne fut pas seulement un des plus grands mathématiciens du dernier siècle ; sa vie fut un exemple ;

[1] On trouvera ce discours de Joseph Bertrand dans le *Cosmos* du 22 février 1898. — Voir, sur Cauchy, le magnifique travail de Valson (mort doyen de la Faculté libre des Sciences de Lyon, et plusieurs fois lauréat de l'Académie des Sciences), *La vie et les travaux du baron Cauchy*, 2 vol. in-4°, Paris, Gauthier-Villars (t. I, partie historique ; t. II, partie scientifique) ; — de Valson encore, *Communication relative à la nouvelle édition des Œuvres complètes d'Auguste Cauchy*, dans *Congrès scientifique international des catholiques* tenu à Paris en 1888 ; — une bonne vulgarisation dans *Trois Savants Chrétiens au XIX^e siècle, Ampère, Cauchy, Pasteur*, par A. Véronnet, Tours, Cattier.

Principales dates de la vie de Cauchy : né Paris 1789, d'un père magistrat fort érudit ; élevé chrétiennement dans une maison de campagne de la banlieue parisienne, près d'Arcueil ; Première Communion à quinze ans, le 15 août 1804 ; reçu second en 1805 à l'Ecole polytechnique, le plus jeune de tous, mais fidèle à s'agenouiller matin et soir au pied de son lit, aux yeux de tous ces jeunes incrédules à qui il impose le respect de ses convictions ; — 1809, ingénieur, chargé de travaux au canal de l'Ourcq, au pont de St-Cloud, au port de Cherbourg, *Imitation de J.-C.* toujours en poche ; — sur l'avis de Lagrange et de Laplace, se donne tout aux mathématiques pures ; — désigné pour l'Académie des Sciences à la mort de Lagrange, à vingt-quatre ans, mais exclu par Napoléon à cause de son royalisme ; élu ensuite en 1816, et chargé de diverses chaires (Ecole polytechnique, Sorbonne, Collège de France) sous la Restauration ; exclu de l'enseignement après 1830 pour refus de serment ; chargé alors de chaires en diverses villes de l'étranger, Fribourg d'Allemagne, Turin, Prague ; élu membre du Bureau des Longitudes en 1839 (poste pour lequel le serment n'était pas exigé ; mais Louis-Philippe l'exige exceptionnellement pour Cauchy, qui persiste dans son refus) ; rentre dans l'enseignement en 1848, et y reste même après 1852, malgré son refus de serment ; mais l'empereur le dispense, ainsi qu'Arago ; † 22 mai 1857.

personne n'a poussé plus loin l'amour désintéressé de la science... » — « Il laisse pour l'histoire un nom impérissable, dit encore M. Painlevé (*Revue générale des Sciences pures et appliquées*, 15 fév. 1901), et pour tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher le souvenir d'un homme aussi grand par le cœur que par l'intelligence. Spiritualiste convaincu, il pensait que *l'âme aurait un jour la révélation complète de ces harmonies mathématiques dont le reflet seul est accessible à l'intelligence humaine.* »

Ce que M. Painlevé appelle spiritualisme, c'est le Christianisme. Hermite, dans sa jeunesse, avait perdu la foi, complètement ; il y fut ramené en 1856, à trente-trois ans, par Cauchy son maître et ami, au cours d'une maladie grave (une petite vérole) qui mit ses jours en danger. Trois ans après, il témoignait sa reconnaissance en dédiant au grand mathématicien disparu son Mémoire sur les équations modulaires : « *Venerandæ memoræ eximii viri Augustini Cauchy : hoc qualecunque munus libenter accipias et ex beata æternæ felicitatis sede animum sanctæ amicitiæ pie memorem benigne aspicere digneris.* »

Il est resté, dès lors, fidèle à tous ses devoirs de catholique. Il s'est beaucoup intéressé (depuis 1877) aux travaux scientifiques de l'Université de Louvain. Il a envoyé aussi des Mémoires à l'Académie Pontificale *de' nuovi Lincei.* Il a pris une part très remarquée au III^e Congrès scientifique international des catholiques (Bruxelles, 1894). Il s'était retiré de l'enseignement en 1897, fort fatigué [1].

* * *

Gauss et Weierstrass étaient Allemands.

Frédéric **Gauss**, né en 1777 à Brunswick, † 1855, inventeur d'une méthode de calcul planétaire, était protestant, mais croyant et même pieux, poursuivi toujours, parmi ses calculs, d'une sorte de nostalgie de l'infini, de l'Ordonnateur suprême des choses, de la vie éternelle : — « De plus en plus, écrivait-il (28 avril 1817) à son ami Olbers (de Göttingen), je me convaincs que la nécessité de notre géométrie ne peut pas être démontrée, du moins par l'intelligence HUMAINE ni POUR l'intelligence humaine (ce double soulignement est de Gauss lui-même). Peut-être arriverons-nous, dans une autre vie, à d'autres vues sur l'essence de l'espace ; mais maintenant elles sont hors de notre portée. Jusque là il faudrait éviter de mettre notre géométrie sur le même rang que l'arithmétique, qui procède a priori, mais la mettre à peu près au rang de la mécanique. » Les grands savants ont toujours parlé modestement de leur science.

Charles **Weierstrass**, 1815-1897, partage avec Riemann et Cauchy la gloire d'avoir découvert les principes fondamentaux qui ont ouvert des voies nouvelles aux mathématiques supérieures. Il a enseigné à l'Université de Berlin ; et c'est probablement le seul catholique qui ait réussi à en forcer les portes depuis un siècle qu'elle est fondée. La chose d'ailleurs n'est pas allée sans difficulté ; et il y a fallu l'intervention énergique, au Landtag, d'Auguste Reichensperger (l'un des fondateurs du Centre prussien). Plus d'une fois, des maîtres du haut enseignement ont quitté leur chaire des semestres entiers pour venir suivre les leçons de Weierstrass, qui parmi toute cette gloire restait le plus simple des hommes. Avec son visage imberbe, clair et affectueux (dit feu la très anticatholique *Allgemeine Zeitung* de Munich au lendemain de sa mort), il avait l'air d'un bon curé rhénan. Il est certain que c'est là un « air » qui doit sembler tout à fait remarquable à Berlin, attendu qu'il n'y court pas les rues (non plus que les routes du Brandebourg).

* * *

Un peu au-dessous de ces quatre hommes de génie, nous relevons, parmi les grands mathématiciens du XIX^e siècle qui ont eu le bonheur de croire, les noms suivants :

Binet, président de l'Académie des Sciences de Paris, † 1856. Cauchy prit la parole à ses funérailles, et ne craignit pas de célébrer, devant un auditoire de sommités scientifiques, la foi vive de Binet, son ardent amour de Dieu, son inépuisable charité, autant de motifs d'espérer, dit-il, que Binet est maintenant plus heureux et plus éclairé que nous, qu'il puise la lumière à la source de toute lumière, qu'il voit les mystères que nous aussi nous goûterons un jour si nous nous tenons au chemin qu'il a suivi, si nous ne perdons pas de vue l'incommensurable distance qui sépare nos sciences humaines, si courtes et si bornées en tous sens, des vérités de la science divine qui nous seront manifestées au ciel...

Victor **Puiseux,** le meilleur élève de Cauchy et son successeur à la Sorbonne, né en 1820 à Argenteuil, † 1883, célèbre par ses travaux sur les Fonctions algébriques et la mécanique céleste, et vénéré universellement pour la noblesse et la beauté de sa vie. — « Seul parmi nous, dit son

[1] « Après une leçon à la Sorbonne, écrivait-il alors à M. Genocchi, je ne fais plus rien de la journée. Je lis les *Orientales* de Victor Hugo ou des articles de journaux. Mais entreprendre un calcul sérieux, difficile, j'y renonce absolument ; le flambeau ne s'allume pas et la paresse règne sans partage. »

Plus d'un sera tenté de voir, dans ce goût pour les *Orientales*, une nouvelle confirmation du principe rappelé plus haut : que l'opinion même des plus grands savants ne fait pas autorité en dehors des matières où ils sont maîtres.

Il était très pessimiste : — « L'avenir de notre pays le préoccupait, écrit son ami M. Darboux (secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences) ; il était d'un pessimisme dont j'ai vu peu d'exemples, et j'avoue que, malgré tout le plaisir que j'avais à le voir, il m'arrivait quelquefois de redouter sa conversation. » Un jour que M. Darboux lui avait écrit, il répondit par une lettre très affectueuse, se plaignant de n'avoir vu que l'écriture de son ami et demandant une visite :

« Mais, ajoutait-il, ne venez point et fuyez-moi si vous ne voulez entendre des plaintes, des regrets qui débordent d'amertume et de tristesse, des raisons longuement réfléchies de désespérance, des craintes et des pressentiments de catastrophes. »

collègue Joseph Bertrand, seul peut-être parmi tous les Académiciens de ce siècle, Puiseux a été élu à l'unanimité (de cinquante-cinq voix, Acad. des Sciences, 1871)... L'élection de Puiseux était due à son mérite, l'unanimité à son caractère. » L'année précédente il était en voyage de vacances quand il apprit nos premiers désastres ; il revint en toute hâte s'enfermer dans Paris et prendre part à la défense de son pays. C'était l'homme simple, droit, désintéressé. Ses jours se partageaient entre le travail, la vie de famille et la visite des pauvres. Il était membre zélé des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul ; et ce n'est que quand la maladie l'eut confiné dans sa chambre qu'il cessa de monter les escaliers des mansardes. — « Puiseux songeait à tout, jamais à lui-même, dit encore J. Bertrand *(Eloges academ.*, p. 285); quand il consentit à se soigner, le mal était sans remède. Plusieurs années de continuelles souffrances ne purent lui arracher une plainte ; il calculait, en attendant la mort, les observations du passage de Vénus [1]. »

Balthasar **Buoncompagni Ludovisi,** prince romain, † 1894, célèbre par ses travaux sur l'histoire des mathématiques, tout dévoué à l'Eglise et même aux Jésuites (voir *Cosmos*, 26 mai 1894, 30 avril 1898 ; *Etudes*, 1888, t XLV) ;

Charles **Dupin,** 1784-1873, d'une vieille famille parlementaire de Nevers, se révèle, à seize ans, encore sur les bancs de l'Ecole Polytechnique, par la découverte des propriétés imprévues et nouvelles d'une classe de surfaces que personne avant lui n'avait étudiées et qu'on nomme les *cyclides de Dupin ;* homme à la fois de cabinet et d'action, ingénieur et théoricien [2], et, ce qui vaut moins sans doute, parlementaire infatigable, tour à tour député, pair de France, sénateur sous les divers régimes qui se sont succédé au cours de sa longue vie, très dévoué à l'instruction populaire et au développement industriel de notre pays, imbu de quelques préjugés gallicans, mais toujours sincèrement chrétien ;

Michel **Charles,** † 12 décemb. 1880, dont la fin tout au moins a été très chrétienne, très belle de sérénité et de confiance chrétienne ;

Louis **Poinsot,** † 1859 ; — **Gergonne,** † 1858 ; — **Drobisch,** † 1896 ; — Philippe **Gilbert,** † 1892, professeur à Louvain ; — Eugène **Vicaire,** † 18 janv. 1901, célèbre par ses cours au Collège de France (1883-1885) sur la mécanique céleste et par ses travaux sur les mathématiques pures et sur la physique du soleil (de ses neuf enfants, deux sont prêtres) ;

Bernard **Riemann,** 1826-1866, professeur à Göttingen, l'émule de Cauchy et de Weierstrass, fils de pasteur protestant, et protestant lui-même, d'opinions philosophiques parfois très risquées ou bizarres, mais profondément religieux toujours, fidèle à son examen de conscience quotidien qui était à ses yeux un devoir essentiel, emporté à trente-neuf ans par une maladie de poitrine : meurt en récitant avec sa femme le *Pater*, à ces mots : *Pardonnez-nous nos offenses ;*

Hermann **Grassmann,** † 1877, professeur à Stettin, précurseur de Clausius et d'Helmholtz, protestant croyant, dévoué à l'œuvre des Missions ; a laissé un livre sur la perte de la foi : *Ueber den Abfall vom Glauben ;*

Jean-Frédéric **Pfaff,** † 1825, de Berlin : Laplace un jour, au cours d'une conversation, dit que Pfaff était le plus grand mathématicien de l'Allemagne ; et comme on lui rappela le nom de Gauss (c'était avant que Cauchy eût révélé tout son génie), Laplace reprit : « Pfaff est le plus grand mathématicien de l'Allemagne, et Gauss le plus grand mathématicien de l'Europe. » Pfaff, lui aussi, aimait sa religion ; et, dans une lettre à un de ses frères qui se laissait séduire aux idées

[1] A la fin de cet éloge « académique», J. Bertrand souligne délicatement l'heureuse harmonie de la foi et de la charité dans l'âme de Puiseux.

On raconte, dit-il, qu'un missionnaire avait, en de lointains pays, converti à la foi le plus puissant personnage de la contrée. Heureux de son œuvre, trop modeste pour l'attribuer à son éloquence, dans cette conversion il voyait un miracle. — « Je m'en réjouis comme vous, lui dit un de ceux qui étaient le plus exposés à souffrir du mauvais caractère du néophyte ; mais va-t-il devenir moins orgueilleux, moins défiant, plus doux, plus affable et plus franc ? Aurons-nous désormais un maître juste et bon ?

— Vous demandez, répondit le saint homme, un second miracle. »

« Les deux miracles, ajoute J. Bertrand, se sont accomplis pour Puiseux, et ceux qui l'ont connu depuis son enfance ne sauraient dire à quelle époque. »

Et ces deux miracles devraient n'en faire qu'un, dirons-nous à notre tour ; ou plutôt le second, le miracle de la charité, devrait être inséparable du premier, le miracle de la foi, dans l'âme de tout chrétien.

A l'Ecole normale, Puiseux avait été condisciple du futur P. Olivaint. A l'Ecole, les discussions philosophiques et religieuses étaient fort vives : « M. Puiseux (écrit M. Tisserand, son collègue à l'Institut) y prenait une part active et mettait au service de ses convictions religieuses l'ascendant naturel que son intelligence d'élite lui avait assuré tout d'abord... Toutefois, dans ce domaine spécial, Puiseux aimait à s'effacer devant Pierre Olivaint, alors élève de la section des Lettres, entré depuis dans la Compagnie de Jésus et tombé en 1871 victime de la Commune. »

[2] « Tous les élèves de nos savantes écoles, dit J. Bertrand, connaissent aujourd'hui les tangentes conjuguées de Dupin, et font usage de son indicatrice. Le beau théorème sur les surfaces orthogonales brille au début d'une théorie féconde, dont chaque génération de géomètres accroît l'étendue et la portée », etc. Ses expériences sur la flexion des bois, exécutées dans les chantiers de Corfou avec autant de précision que dans un cabinet de physique, font époque dans l'histoire de cette grande théorie.

Il avait un esprit d'une ouverture universelle ; il était très connaisseur d'art et a rempli le rôle décisif dans la restauration de la *Transfiguration* de Raphaël, rongée aux vers. Ingénieur à Corfou au temps où les Iles Ioniennes étaient françaises, et chargé de la direction des travaux d'un port où tout était à faire, il était, en outre, l'âme de l'Académie ionienne fondée pour conquérir au goût français les descendants et surtout les descendantes d'Alcinoüs. Il lisait aux dames de son Académie les vers de l'Homère français, qui alors s'appelait Jacques Delille !

« En s'adressant aux beautés sept-insulaires, le jeune ingénieur s'écriait : *Sexe enchanteur !* — C'était la rhétorique du temps. Aujourd'hui nous dirions : *Mesdames :* c'est exactement la même chose. » (J. Bertrand, p. 227).

révolutionnaires, il écrit : — « Sois toujours fidèle à la religion ; ne perds jamais de vue le point de vue religieux. »

§ 2. — L'Astronomie

Le premier jour du XIXe siècle, 1er janvier 1801, a été marqué par la découverte d'une nouvelle planète, *Cérès ;* et c'était l'œuvre d'un prêtre, d'un religieux, le P. Joseph **Piazzi**, théatin (né 1746, dans la Valteline, † 1826, à Naples). On l'a appelé le « Colomb des petites planètes » : il a découvert en effet et déterminé la place de 7 000 étoiles fixes. C'est lui qui a mis le célèbre allemand Bessel sur la voie de la découverte des astres automoteurs, ou de l' « automobilisme » *(Eigenbewegung)* des étoiles fixes. Il a été le collaborateur du mathématicien Gauss, qui, en son honneur, donna à son fils aîné le prénom de Joseph. Piazzi avait été, à la Sapience et au Collège Romain, l'élève des deux Minimes Thomas Leseur († 1770) et François Jacquier († 1788), qui ont édité et commenté le grand ouvrage de Newton : *Philosophiæ naturalis principia mathematica, auctore Isaaco Newtono, perpetuis Commentariis illustrata, communi studio PP. Thomæ Leseur et Fr. Jacquier, ex gallicana Minimorum familia*, 4 vol., Genève 1739-1742.

Les cieux racontent la gloire de Dieu. Est-ce pour cela qu'il a plu à Dieu de susciter, parmi les ministres de sa gloire, tant d'explorateurs des cieux ? Toujours est-il qu'à côté de Piazzi, nous relevons, parmi les astronomes de premier ordre qui ont illustré le XIXe siècle, une quantité de noms ecclésiastiques :

Oriani, † 1832, simple compagnon maçon qui dut son éducation aux Chartreux d'abord, aux Barnabites ensuite ;

Le P. **Inghirami**, piariste, 1779-1851 ;

Le P. Philippe **Cecchi**, † 1887, piariste également ;

Dom Marius **Koller**, † 1886, et dom Augustin **Reslhuber**, † 1875, bénédictins de Kremsmünster (Autriche) ;

Le P. **Denza**, † 1894, barnabite, président d'honneur du Congrès international de météorologie qui s'est tenu à Paris en 1878 ;

Les jésuites François de **Vico**, † 1848, directeur de l'Observatoire du Collège Romain, et Joseph **Perry**, † 1889, directeur de l'Observatoire du Collège de Stonyhurst, bien connu pour ses travaux sur la physique du soleil et le magnétisme terrestre [1] ;

Enfin le plus célèbre de tous, le jésuite Ange **Secchi**, 1818-1878, le physicien du ciel, qui soumit à l'analyse spectrale près de 6.000 étoiles fixes. Son nom, même aux yeux des gens les moins au courant des choses astronomiques, est resté attaché à la grande théorie de l'unité des forces physiques : c'est là une idée qui s'était emparée fortement de son esprit aux environs de 1850, avec la théorie de l'équivalent mécanique de la chaleur (découverte par Robert Mayer en 1843). Secchi émit pour la première fois ses vues en 1858 dans son Mémoire *Sulla correlazione delle forze fisiche e sulla sua influenza nel concetto dell' Universo ;* — de nouveau en 1862, *Intorno alla soluzione d'un problema fisico-cosmologico ;* — puis, en 1864, donne son grand ouvrage : *Unità delle forze fisiche, Saggio di Filosofia naturale* (trad. en français en 1869, en allemand en 1876-1877 avec rééditions en 1884 et 1892 ; traduit aussi en anglais et en russe) : aucune force ne se perd, tout se ramène à des transformations d'une force en une autre : « Les physiciens, dit-il, tiennent le mouvement pour aussi indestructible que la matière... La force de l'énergie qui au commencement a déterminé le mouvement, la force originelle, doit rester en toute son intégrité dans le système du monde... L'origine du mouvement, tout comme l'origine de la matière, ne s'explique que par un acte créateur. »

* * *

Le plus grand nom de l'astronomie au XIXe siècle, « le géant de l'astronomie moderne » (comme l'a appelé le Directeur de l'Observatoire de Greenwich), c'est Urbain-Jean-Joseph **Le Verrier** (né à St-Lô en 1811 ; échec à Polytechnique en 1830, admis en 1831 ; membre de l'Académie des Sciences en 1846, Directeur de l'Observatoire de Paris en 1854 et jusqu'à sa mort, sauf une courte interruption à la fin de l'Empire, † 1877).

Ce qui a fait sa popularité aux yeux du grand public, c'est sa découverte de Neptune, en 1846. Ou plutôt, ce n'est pas lui qui a vu Neptune : il en a seulement annoncé l'existence et déterminé la place au ciel. Voici en quelles circonstances. C'est presque un roman.

« Par une singulière exception dans notre système solaire, dit J. Bertrand, la planète Uranus, inégale dans sa marche et indocile aux formules, démentait les calculs des astronomes. Toujours en retard ou en avance, elle mettait en défaut toutes les éphémérides. Bouvard, depuis vingt ans, en signalant ce désordre dans le ciel, en avait accusé vaguement quelque action inconnue et cachée. Des vues superficielles et confuses, des conjectures sans preuve et des hypothèses sans contrôle laissaient le problème presque entier. Six cents millions de lieues, disait-on, séparent le Soleil d'Uranus : les lois de l'attraction, moins sévèrement respectées dans un tel éloignement, souffrent peut-être quelques écarts. Une telle explication est la

[1] On pourrait allonger cette liste et citer nombre d'autres ecclésiastiques, moins illustres que ceux dont on vient de lire les noms, assez grands cependant pour avoir mérité de prendre une place d'honneur dans l'histoire des découvertes astronomiques : le chanoine Stark, d'Augsbourg, † 1839 ; le jésuite Triesnecker, † 1817 ; le bénédictin Placide Heinrich (de St-Emmeram de Ratisbonne), † 1825 ; les prêtres français Halma, † 1828, et Bossut, † 1814, surtout mathématiciens mais connus aussi pour leurs travaux sur l'histoire de l'astronomie.

dernière qu'on doive accepter : en altérant la pureté des principes, elle affaiblirait la science entière. »

Comment expliquer ce mystère ? L'illustre allemand Bessel (dont nous retrouverons le nom dans un instant), après s'être arrêté à d'autres hypothèses, finissait par se dire qu'il y avait peut-être bien en cause quelque planète inconnue : — « Je pense, écrivait-il à Humboldt, qu'un moment viendra où la solution du mystère d'Uranus sera peut-être bien fournie par une nouvelle planète, dont les éléments seraient reconnus par son action sur Uranus et vérifiés par celle qu'elle exerce sur Saturne. » Et dans une conférence publique à Kœnigsberg, il revenait sur les mêmes espérances, en reconnaissant prudemment toutefois que la seule preuve sans réplique serait la production de la planète elle-même ! — « Mais, ajoutait-il, on surveille Uranus ! »

Mais Uranus a beau être surveillée, elle cache le secret de ses écarts. Chacun se dit qu'Uranus a ce qu'on appelle en style astronomique une « troublante » ; mais personne ne sait où la chercher. Aucun géomètre n'a encore développé le secret de cette recherche si difficile et si haute ; aucun n'a aplani la voie. Le Verrier y entre sans précurseur et sans guide.

Dans trois mémoires successifs, écrit J. Bertrand, il osa réunir les éléments du problème, examiner les influences connues, corriger par un sévère examen leur théorie encore incertaine, la comparer aux observations, et, dans le désaccord distinctement marqué démêler le rôle d'une action nouvelle, le calculer approximativement, et, sans hésiter, sans rien attendre, sans rien cacher sous le voile des formules, publier sa première ébauche. Le 1er juin 1846, il déclara à l'Académie qu'en assignant à la planète troublante d'Uranus 325° de longitude héliocentrique au 1er janvier 1847, il ne commettait pas une erreur de 10 degrés. — « Ce travail, ajoutait-il, doit être considéré comme l'ébauche d'une théorie qui commence. Je vais m'occuper de lui apporter tous les perfectionnements dont elle est susceptible. » — Le 30 août, en effet, en proposant des éléments plus précis, il ajoutait : — « Clairaut, en 1758, parlait de planètes trop éloignées pour être jamais aperçues ; espérons que ces astres ne seront pas toujours invisibles, et, si le hasard a fait découvrir Uranus, on réussira bien à voir la planète dont je viens de faire connaître la position. »

Les observateurs accueillirent avec défiance cette assertion fondée sur le seul calcul, et les géomètres eux-mêmes, retenant leur jugement, sans cesser de déférer aux principes, n'acceptaient qu'avec réserve, pour les méthodes, une aussi périlleuse épreuve. Directement invité par Le Verrier, M. Galle, de Berlin, par complaisance peut-être, plus que par conviction, entreprit cependant la recherche ; le jour même où il reçut le résultat des dernières corrections, il rencontra, à 52 minutes seulement de la position indiquée, un astre qui ne figurait pas parmi les 75.000 étoiles inscrites sur les cartes du ciel, et qui, le lendemain, avait parcouru à très peu près, dans la direction annoncée, le chemin prédit par Le Verrier : c'était la planète Neptune !

Un cri unanime d'admiration salua d'un même hommage la science admirable entre toutes qui permet de si merveilleux desseins, et le savant assez patiemment habile pour atteindre le but, assez audacieux pour le signaler sans étonnement, assez sûr des principes pour s'y arrêter avec une tranquille confiance.

C'est là l'épisode le plus brillant de la carrière scientifique de Le Verrier. Ce n'en est qu'un épisode pourtant. Il a fait le calcul exact de toutes les perturbations subies par les planètes dans leur cours pendant les 100.000 ans qui ont précédé notre ère et à subir pendant les 100.000 ans qui la suivront. Il a montré, par ses chiffres, avec une rigueur que Laplace n'avait pu atteindre, que toutes ces perturbations ne sauraient jamais bouleverser l'ordre du ciel. Il a fait l'histoire passée et future des comètes qui entourent le soleil, essayant de fixer à quelle époque ces comètes ont été liées au système solaire, et à quelle époque elles en seront libérées. Il a proposé à l'Académie, en 1849, de refaire tous les calculs des tables planétaires ; il les a refaits tous de sa main, et il a eu le bonheur de les achever trois semaines avant sa mort et de signer, le 1er septembre 1877, la dernière feuille imprimée de la théorie de Neptune, « écrivant, disait J.-B. Dumas à la séance de l'Académie des Sciences qui suivit sa mort, écrivant le dernier mot de la dernière page de son œuvre immortelle à la dernière heure de sa vie et murmurant pieusement alors : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.* »

Lui-même écrivait noblement, à cette page suprême :

Durant cette longue entreprise, poursuivie pendant trente-cinq années, nous avons eu besoin d'être soutenu par le spectacle d'une des plus grandes œuvres de la création et par la pensée qu'elle affermissait en nous les vérités impérissables de la philosophie spiritualiste. C'est donc avec émotion que nous avons entendu, dans la dernière séance de l'Académie Française, notre illustre Secrétaire perpétuel (J.-B. Dumas) affirmer ces grands principes qui sont la source même de la science la plus pure. Cette haute manifestation restera un honneur et une force pour la science française. Je m'estime heureux que l'occasion me soit présentée de la relever au sein de notre Académie (des sciences), et de lui donner une cordiale adhésion.

Il fut toute sa vie un grand chrétien ; il avait fait placer l'image du Christ dans la grande salle de l'Observatoire ; et Tresca, son collègue à l'Académie des Sciences (célèbre par ses travaux sur la mécanique appliquée), grand chrétien lui aussi, relève le noble exemple qu'une telle vie est pour la conscience publique, à cette date surtout (automne de 1877) où la France s'engageait (au sortir du Seize-Mai) dans les voies radicales d'où elle n'est pas encore sortie :

La fin de ce savant qui fut illustre avant l'âge, et par laquelle on n'apprendra pas sans émotion peut-être que l'étude du ciel et la foi scientifique n'avaient fait que consolider en lui la foi vive du chrétien, c'est là un exemple qui sera donné de bien haut à la conscience publique et à la moralité de notre époque. (Comptes rendus hebdomad. de l'Académie des Sciences 1877, t. LXXXV, p. 589) [1].

[1] En regard de ces lignes d'un sentiment si élevé, noter l'accès de mauvaise humeur par où la *République Française* (le journal de Gambetta) a salué sa mort : — « Sous l'Empire, il (Le Verrier) fut sénateur cléricalisant, non moins inféodé aux intérêts de l'autel qu'à ceux de la dynastie. »

Grand chrétien, Le Verrier n'a pas toujours été un modèle achevé de douceur chrétienne. Il était très exigeant, et imposait à ses subordonnés une besogne qui

*
* *

Autres grands noms chrétiens de l'astronomie au XIXe siècle :

Hervé **Faye**, né 1814, † 7 juillet 1902, dont on a souvent cité la belle déclaration qui ouvre l'un de ses derniers ouvrages *(Sur l'origine du monde*, p. 3 et 4) :

Il y a autre chose que la terre, autre chose que notre corps, autre chose que les astres splendides : il y a l'intelligence et la pensée. Et comme notre intelligence ne s'est pas faite elle-même, il doit exister dans le monde une Intelligence supérieure d'où la nôtre dérive. Plus l'idée qu'on se fera de cette Intelligence suprême sera grande, plus elle approchera de la vérité. Nous ne risquons pas de nous tromper en la considérant comme l'auteur de toutes choses, en reportant à Elle ces splendeurs des cieux qui ont éveillé notre pensée, en croyant que nous ne lui sommes ni étrangers ni indifférents, et finalement nous voilà tout préparés à comprendre et accepter la formule traditionnelle : DIEU, PÈRE TOUT-PUISSANT, CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE.

Nier Dieu ?... Il est faux que la science ait jamais abouti *d'elle-même* à cette négation [1].

Joseph **Plateau**, né 1801 à Bruxelles, † 1883, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Acad. royale de Belgique et membre correspondant de l'Acad. des Sciences de Paris, célèbre par ses travaux sur l'optique et très connu même du grand public pour les belles expériences qui ont mis sous nos yeux comme une vérification du *Système du Monde* de Laplace, comme un fac-similé des évolutions cosmiques dont notre univers a été le théâtre à l'origine des mondes. — Détail touchant : c'est que Plateau, quand il mena à bien toutes ces expériences, était aveugle : il avait perdu la vue en 1843, à la suite de ses travaux sur les illusions des sens. — Sur ses convictions chrétiennes, nous avons le témoignage de son beau-fils, Van der Mensbrugghe :

Plateau était un chrétien convaincu ; il se désolait chaque fois qu'un savant se prévalait des progrès merveilleux de ce siècle pour avancer des doctrines matérialistes ou antireligieuses ; la religion, disait-il, est un baume céleste pour toutes les souffrances morales ou physiques, et c'est un crime de lèse-humanité que de chercher à en priver les malheureux ici-bas. Quant à lui, plus il avait approfondi les secrets de la nature, plus il s'inclinait devant les mystères de l'ordre surnaturel.

Gaspard **Santini**, 1787-1877, dont toute la carrière, depuis sa vingtième année jusqu'à sa mort à quatre-vingt dix ans (1806-1877), s'écoula à l'Observatoire de Padoue (travaux sur les étoiles comprises entre le 10e degré de latitude nord et le 10e degré de latitude sud ; sur la marche de 17 comètes ; etc.) : n'était pas prêtre, comme on l'a cru, mais d'une grande piété toujours.

Laurent **Respighi**, 1824-1889, l'émule, à Rome, du P. Secchi : enseigna d'abord à Bologne, puis se vit écarter de sa chaire en 1864 par le gouvernement piémontais pour refus de serment : Pie IX alors l'appelle à Rome et lui confie la direction de l'Observatoire du Capitole ; en 1871, nouveau refus de serment, mais le gouvernement cette fois capitule et le laisse à ses étoiles.

Jean de **Lamont**, 1805-1880, d'origine écossaise, élevé par les Bénédictins de St-Emmeram de Ratisbonne (dont le Prieur, le P. Deasson, † 1855, a laissé un renom distingué de mathématicien et de physicien), directeur de l'Observatoire de Munich, de 1835 jusqu'à sa mort ; très dévoué aux œuvres catholiques de Munich.

Charles **Kreil**, 1798-1862, élevé par les Bénédictins de Kremsmünster (Autriche), dut sa vocation astronomique au P. Boniface Schwarzenbrunner : occupé d'abord aux Observatoires de Vienne et de Milan, puis directeur de l'Observatoire de Prague en 1845 et de l'Observatoire météorologique de Vienne en 1850 : — « une des gloires scientifiques les plus pures de l'Autriche, écrit le comte Marschal : son caractère doux et aimant, sa bienfaisance éloignée de toute ostentation, son extrême modestie faisaient le bonheur de sa famille et du petit nombre de ceux qu'il admettait dans son intimité. Ses convictions religieuses, intimes et profondes, loin de se heurter contre ses occupations scientifiques, leur ont prêté un puissant appui et y puisaient au contraire une force toujours nouvelle. »

Edouard **Heis**, 1806-1877, de Cologne, professeur à l'Université de Münster (travaux sur la lumière zodiacale, sur les étoiles filantes ; atlas de 5.421 étoiles visibles à l'œil nu, etc.) : d'une piété can-

parfois dépassait leurs forces. Il se fit beaucoup d'ennemis, qui finirent par obtenir du ministère Em. Ollivier son éloignement de l'Observatoire (février 1870), mais pour un temps seulement. — La République ellemême dut capituler devant son intransigeance : quand ordre fut donné, après le 4 septembre, de graver sur tous les monuments publics les trois mots fatidiques : LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ, Le Verrier déclara qu'il ne tolérerait, sur la porte de l'Etablissement dont il était Directeur, d'autre inscription que le mot OBSERVATOIRE, et l'on n'insista pas. — C'est de lui encore que l'on cite cette réponse, un jour que Mac-Mahon l'invitait à disposer l'Observatoire pour la visite du Chah de Perse : — « Maréchal, dit Le Verrier, la science n'illumine pas les sauvages ! »

La légende s'est emparée de ce trait de son caractère ; et J. Bertrand nous raconte la piquante anecdote que voici. Trois mois à peine après la mort de Le Verrier, un journal français, offrant à ses lecteurs, en « traduction », une notice nécrologique lue à Edimbourg par M. Piazzi Smith, faisait dire ceci au savant écossais : — « Même dans la conversation ordinaire, ce n'était pas sans terreur qu'on voyait ce vieux misanthrope (Le Verrier) s'arrêter au cours d'une discussion avec un autre savant, le frapper vigoureusement du poing et pousser même la vivacité jusqu'à le terrasser d'un coup porté entre les yeux. » — Vérification faite sur le texte original, J. Bertrand a lu simplement que « Le Verrier fermait le poing parfois *comme* pour frapper un adversaire *imaginaire*. »

[1] H. Faye fit la plus grande partie de sa carrière dans l'enseignement supérieur, à la Faculté de Nancy, à l'Ecole Polytechnique, à l'Inspection Générale. Une incursion sur le domaine politique ne lui fut pas heureuse : après le Seize-Mai, il avait accepté, par dévouement aux principes d'ordre, de poser sa candidature législative dans le XVIe arrondissement de Paris (Passy, un quartier distingué !) : on lui préféra un M. Marmottan, l'un des 363 (qui obtint 4.269 suffrages, contre 2.808 accordés à Faye). Faye fut appelé ensuite par le maréchal au Ministère de l'Instruction publique dans le cabinet intérimaire (et éphémère) du 23 novembre, puis tomba lors de la capitulation du maréchal (14 décembre 1877). Il avait été un instant désigné pour être le successeur de Le Verrier à l'Observatoire.

dide, membre d'honneur de la Congrégation académique de la Sainte-Vierge, entendant tous les jours la messe, récitant tous les jours le chapelet en famille, donnant vacances à ses élèves le jour de la fête de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse, demandant que fût gravée sur la pierre de son tombeau la colombe des Catacombes avec le rameau d'olivier, etc.

* * *

Les cieux ont raconté la gloire de Dieu aux astronomes protestants aussi, comme les allemands **Olbers**, † 1839, de Brême, et **Bessel**, 1784-1846, professeur à l'Université de Kœnigsberg, deux hommes de génie qu'unissait la plus touchante amitié et dont les lettres sont toutes pénétrées de la pensée de Dieu, de la Providence, de l'au-delà, de la conformité à la volonté divine parmi les épreuves de cette vie;

W. **Brandes**, † 1834, professeur à Leipzig, illustre par sa découverte de la périodicité des essaims d'étoiles filantes en août et qui, à la dernière page de ses Leçons d'astronomie, nous dit candidement les deux sentiments dont son cœur déborde à la vue du ciel étoilé : l'humilité d'abord devant Celui qui a semé de mondes innombrables l'océan de l'infinité, et puis, la joie de pouvoir confesser que les cieux racontent la gloire de Dieu et que la terre est pleine de sa bonté;

Les deux William **Herschel**, père et fils, le premier qui appartient surtout au XVIIIe siècle (1738-1822), et qui fut l'un des plus féconds explorateurs du monde céleste, — le second (1792-1871), qui poursuivit, avec une gloire presque égale, les travaux de son père, et qui était non seulement croyant, mais pieux, modèle de simplicité domestique et de tendresse familiale, mais sans miséricorde pour les théories matérialistes, dont l'écho arrivait jusqu'à lui : ayant trouvé un jour, dans la *History* (matérialiste) *of civilisation in England*, de Buckle, un jugement favorable sur Quetelet, son correspondant de l'Académie des Sciences de Belgique, il craignit que Quetelet ne partageât les idées de Buckle et lui en écrivit une lettre sévère. C'est Quetelet lui-même qui nous a raconté l'incident (dans *Annuaire de l'Acad. royale des Sciences de Belgique)* et qui rend témoignage aux sentiments religieux de son ami. Herschel, dans ses *Familiar lectures on scientific subjects* (Londres 1867), a donné deux chapitres (sur les atomes et sur l'origine de la force) dont le but exprès est de prouver que les atomes et le mouvement sont absolument insuffisants à nous fournir, à eux seuls, une explication du monde et qu'il faut absolument recourir aux idées d'intelligence, de volonté, de cause finale; et ressuscitant le mot célèbre d'Anaxagore : « Tout était confondu dans le chaos, mais une Intelligence sépara toutes choses et créa l'ordre », il ajoutait : « C'est la présence de l'Esprit qui nous donne la solution de toutes les énigmes de l'univers. *The presence of mind is what solves the whole difficulty;* »

Jean-François **Encke**, † 1865 : a donné son nom à la comète dont il a démontré qu'elle exécute autour du soleil une courbe elliptique fermée et appartient ainsi à notre système solaire; faisait volontiers appel, dans ses conférences académiques, à la Providence; sans être un modèle d'assiduité au service divin protestant, y allait assez souvent cependant pour témoigner de son attachement à sa religion;

Rebeur-Paschwitz, † 1895, à trente-quatre ans;

Les deux astronomes suisses Rodolphe **Wolf** (1816-1893), de Zürich, et Alfred **Gautier** (1793-1881), de Genève : — « Pratiquant sans bruit les vertus chrétiennes, dit Wolf dans la notice qu'il a consacrée à son ami, il (Gautier) est mort comme il avait vécu, au milieu de ses livres et de ses œuvres pieuses. »

Nous avons donc bien le droit de dire, avec le célèbre astronome de l'Université de Dorpat, Jean-Henri de **Mædler** († 1874) :

> Non, les sciences et leurs représentants authentiques ne méritent pas les reproches et les soupçons dont elles sont l'objet en certains milieux. Non, elles n'éloignent pas l'homme de la divinité; elles ne font pas des athées. Ce sont là des accusations qui manquent absolument de tout fondement. Et pour ce qui est de l'astronomie en particulier, nous espérons bien montrer que c'est le contraire qui arrive, et qu'elle est excellemment faite pour éveiller et fortifier les convictions qui sont à juste titre regardées comme le bien le plus élevé de l'humanité.

* * *

N'ont pas trouvé place, dans cette revue des astronomes chrétiens, les deux grands noms qui brillaient à l'aube du XIXe siècle : Lalande et Laplace, non plus que François Arago, dont la gloire rayonna d'un tel éclat pendant toute la première moitié du siècle.

Lalande et Laplace passent, aux yeux de beaucoup de gens, pour athées. Il y faut voir d'un peu plus près.

Lalande (1732-1807) aimait certainement à faire parade d'athéisme. C'était un fanfaron d'athéisme, en un temps où l'athéisme était de bon ton. Mais il s'en tenait à la fanfaronnade. C'était, chez lui, attitude beaucoup plus que conviction. Lalande était un très pauvre caractère, d'une vanité légendaire; il se fût jeté sur le plus vulgaire des colifichets à la mode, pour attirer sur lui la considération du dernier des badauds. Il y avait du Berthelot en cet homme. Quand la religion fut revenue à la mode, l'athéisme de Lalande ne tint pas une seconde devant la verte mercuriale que lui fit adresser Napoléon (décemb. 1805). — « Monsieur Champagny, écrivit Napoléon à son ministre de l'Intérieur, c'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut (Lalande), célèbre par ses connaissances mais tombé aujourd'hui en enfance (!), n'a pas la sagesse de se taire et cherche à faire parler de lui, tantôt par des annonces indignes de son ancienne réputation et du corps auquel il appartient, tantôt en professant l'athéisme, principe destructeur, etc... »

Et Lalande, subitement touché d'une grâce d'illumination, Lalande de prier l'Institut de recevoir sa déclaration « qu'il se conformera entièrement aux intentions de Sa Majesté », et qu'il est « pénétré de reconnaissance pour les ménagements dont Sa Majesté a daigné user en cette circonstance mémorable [1]. »

Lalande était apparenté à M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, et l'aimait sincèrement. Il avait poussé l'inconscience, cette même année 1805, jusqu'à lui faire hommage de son Second Supplément au *Dictionnaire des Athées*. M. Emery en écrit sa tristesse à Mme de Lalande, la nièce du pauvre grand homme : « On voit avec douleur que sa manie de vouloir passer pour athée est incurable... Comment, quand on connaît M. de Lalande, n'être pas affligé de voir un homme si estimable, si bon, si bienfaisant, attaqué d'une manie (car on ne peut pas s'exprimer autrement) si dangereuse pour la société, si préjudiciable à son honneur et à son repos ? »

M. Emery savait très bien, au surplus, que tout cet athéisme n'était que pure bravade : — « M. de Lalande n'est pas plus athée que vous et moi, dit-il un jour à un prêtre de ses amis. Il se dit athée par une vanité ridicule, et pour faire parler de lui. »

Aussi espérait-il toujours que son cousin reviendrait à Dieu. Il aimait à le recevoir à la maison de campagne d'Issy ; et un jour, dans les jardins d'Issy, Lalande ouvrit son cœur et prit un engagement formel de conversion :

— Mon cher cousin, lui dit M. Emery, nous sommes tous mortels, et vous ne voulez pas, sans doute, sortir de ce monde sans remplir des devoirs dont vous ne pouvez ignorer l'importance ?

— C'est bien mon intention, répond Lalande : si je vous faisais appeler, consentiriez-vous à me procurer le secours de votre ministère ?

— Vous pouvez y compter, dit M. Emery. Comme prêtre, je dois être disposé à me rendre auprès de tout homme qui réclame les secours de la religion : à plus forte raison s'il s'agissait d'un homme comme vous, qui êtes mon compatriote, mon ami et mon parent. Mais si j'apprenais que vous êtes malade et que vous oubliez cette promesse, me permettriez-vous d'aller vous rappeler les sentiments que vous me témoignez aujourd'hui ?

— Oh ! si le cas arrivait, fait Lalande, vous me feriez plaisir d'en user de la sorte.

Peu après, Lalande tombe gravement malade. M. Emery accourt ; mais les philosophes montent bonne garde et répondent qu'il n'y a rien d'alarmant encore et que l'on recevra le prêtre le lendemain.

Le lendemain, il était trop tard. Lalande était mort la nuit. M. Emery consterné rencontra la domestique qui avait soigné le mourant :

« Oh ! Monsieur, s'écria-t-elle en le voyant, que mon cher maître vous a donc demandé, pendant la nuit de sa mort ! Il a prié et conjuré ces Messieurs qui étaient là, de permettre qu'on vous envoyât chercher ; et il s'est mis en colère contre eux, parce qu'ils lui refusaient cette consolation. Oh ! que de fois ce pauvre défunt vous a réclamé ! [1] »

[1] C'est M. Aulard, le professeur d'histoire révolutionnaire à la Sorbonne, qui a exhumé les pièces de cette affaire ; et on en trouvera le détail transcrit ici en 1903, p. 494-495.

Quant à **Laplace** (1749-1827), on cite surtout sa riposte à Bonaparte. Il lui avait fait hommage d'un de ses ouvrages ; et Bonaparte lui aurait dit :

« — Newton, dans son livre, a parlé de Dieu. J'ai lu le vôtre et je n'y ai pas trouvé le nom de Dieu.

« — Citoyen Premier Consul, je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. »

Sur quoi l'on conclut que, pour Laplace, l'existence de Dieu n'était qu'une hypothèse.

La conclusion est prématurée.

D'abord l'anecdote n'est pas d'une authenticité incontestée. Elle circulait déjà du vivant même de Laplace ; mais celui-ci, peu avant sa mort, ayant appris qu'on se proposait de l'insérer dans une notice biographique, en fit demander la suppression à l'éditeur lui-même, par l'entremise d'Arago. C'est l'illustre Faye qui nous déclare le tenir de la bouche d'Arago lui-même (*Sur l'origine du monde*, 3e édit., Paris 1896, p. 131 ; cf. P. de Joannis, *Etudes* 1897, t. LXXI, p. 541).

Vraie ou fausse, il est fort possible d'ailleurs que Laplace n'ait pas été fâché de la laisser courir le monde, sauf à la retirer ensuite de la circulation si les temps devenaient impropices à l'athéisme. Car c'était un pauvre caractère que Laplace lui aussi, sans indépendance, sans consistance, ondoyant et flottant, toujours à l'affût de la faveur et de la gloriole. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'était pas chrétien à cette date ; mais il n'était pas matérialiste non plus ; et nous avons là-dessus le témoignage d'un de ses pairs, qui fut en relations très intimes avec lui, le grand chimiste J.-B. Dumas.

Mais, même authentique, le fameux mot est tout à fait susceptible d'une interprétation qui n'aurait rien d'athée. Newton, émerveillé et effrayé tout ensemble des évolutions de tous ces mondes, s'était demandé si une intervention extraordinaire de Dieu ne serait pas nécessaire de temps à autre pour prévenir un heurt, une confusion entre les rouages de cette immense horloge. Or, un des mérites de la théorie de Laplace, c'est d'avoir mis en lumière la perfection de l'organisation du système du monde, et comment cette horloge est assez bien montée pour n'avoir besoin jamais d'être remontée. Et ainsi, ce qu'il aurait qualifié d' « hypothèse, » ce serait, non pas l'existence même de Dieu, mais cette intervention extraordinaire de Dieu que Newton appelait à son secours.

[1] *Histoire de M. Emery*, par Mgr Méric, t. II, p. 208-214 (de l'édition de 1885). — Lalande, né à Bourg-en-Bresse, avait été élevé par les Jésuites du Collège de Lyon ; il avait même exprimé avec insistance à son professeur, le P. Bereaud (lui-même mathématicien de renom), le désir d'entrer au noviciat de la Compagnie ; puis il fut à Berlin, à la Cour de Frédéric II, se lia avec Lamettrie, Maupertuis, Dargens, etc.

C'est à cette interprétation que s'arrête l'astronome russe profondément religieux dont nous avons déjà rencontré le nom, Mädler *(Reden und Abhandlungen über Gegenstände der Himmelskunde,* Berlin 1870) : — « La réponse de Laplace, dit-il, est tout à fait juste; car, nous non plus, nous n'avons pas besoin de l'hypothèse d'un Dieu qui vienne améliorer et corriger son œuvre, et nous n'en aurons jamais besoin. L'univers est une horloge, mais ce n'est pas une de ces horloges où l'on a besoin de recourir à l'horloger pour faire marcher ce qui ne veut plus aller. Notre Dieu trône par-dessus le temps et l'éternité : en Lui il n'y a pas de changement; et plus nous pénétrons avant dans la connaissance de ses œuvres, plus nous nous confirmons dans cette vue. »

De même encore Mgr Haffner (évêque de Mayence, † 1899), dans son *Das Ignoramus und Ignorabimus der neueren Naturforschung*, Francfort-sur-Main, 1887) : — « Dieu n'est pas le principe immédiat des phénomènes naturels. Il n'est pas non plus directement l'objet des sciences de la nature... Et par conséquent, mis à part le sens fâcheux qu'on a pu y attacher, Laplace était tout à fait en droit de dire : J'ai exploré le ciel et la terre, et je n'y ai pas trouvé de Dieu [1], — tout comme Vogt peut dire qu'il n'a nulle part encore rencontré l'âme et la force vitale sous sa loupe. »

Quoi qu'il en soit du mot de Laplace, toujours est-il que, quand fut venue l'heure de la mort et qu'il n'eut plus rien à attendre des hommes, il révéla, comme beaucoup d'autres, le fond de son âme, qui se trouva être chrétien, — comme en témoigne la *Quotidienne* du 7 mars 1827 :

Paris, 6 mars. — M. le marquis de Laplace, pair de France, membre de l'Institut, auteur de la *Mécanique céleste* et de plusieurs autres ouvrages qui l'ont fait placer parmi les plus grands géomètres de ces derniers temps, est mort hier dans son hôtel rue du Bac, entre les bras de ses deux pasteurs, M. le Curé des Missions Etrangères et M. le Curé d'Arcueil, qu'il avait fait appeler pour en recevoir les derniers secours de la religion. Nous aurons à publier une notice sur la vie de ce savant célèbre ; mais nous devons dès ce moment faire remarquer ce que sa mort a présenté d'édifiant à sa famille, à ses amis et à ses admirateurs. C'est un contraste que nous aimons à opposer au récit de morts scandaleuses qui font la joie des ennemis de la religion. Ses obsèques auront lieu demain mercredi, 7, en l'église des Missions Etrangères... [2]

François Arago (1786-1853). Il y a, dans l'histoire politique du XIX^e siècle, toute une dynastie d'Aragos. Le grand astronome en a été le chef; et ses idées politiques nous sont malheureusement restées tout autrement célèbres que ses idées religieuses. Il a siégé toujours à l'Extrême-Gauche, au Parlement, de 1830 à 1848, puis au Gouvernement provisoire de 1848. C'était un noble caractère par ailleurs, et sympathique à tous. Il semble qu'il y ait eu beaucoup d'utopie et d'idéalisme dans sa politique comme dans sa sociologie. A son entrée dans la vie publique, il fut d'abord écœuré du tableau de bassesses et de mesquineries qui se déroula devant lui; mais la politique le tenait, et « ce breuvage charmé qui enivre les plus sobres » lui devint bientôt indispensable. — Il avait été élevé chrétiennement, ayant eu une mère chrétienne : j'en trouve la preuve dans ce trait que nous raconte Joseph Bertrand *(Eloges acad.*, p. 46) : Arago, au cours d'une mission géodésique sur les côtes d'Espagne et d'Afrique, avait traversé toutes sortes d'aventures périlleuses, et le bruit courut de sa mort (1809) : sa mère alors, « dans son inconsolable douleur, avait fait dire bien des messes pour celui qu'elle n'espérait plus revoir; elle en fit dire de nouvelles pour célébrer son retour. »

On cite de lui un mot qui lui fait honneur et qui témoigne surtout qu'il n'avait rien de l'étroitesse de l'esprit sectaire. Quand le célèbre explorateur d'Abbadie posa sa candidature à l'Académie des Sciences, un membre de l'Académie ayant objecté le catholicisme trop affiché du candidat : — « Nous n'avons pas, dit Arago (secrétaire perpétuel), à disséquer ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, ce qu'il a le droit de régler à sa guise; nous n'avons à examiner que les travaux de M. d'Abbadie; ses opinions religieuses ne sont pas de notre domaine. *Quant à moi, je porte envie à ceux qui croient.* »

(A suivre).

[1] ...*Ich habe Himmel und Erde durchforscht und keinen Gott gefunden.*

[2] C'est pourquoi sans doute un récent historien des sciences, M. Marie *(Histoire des sciences mathématiques et physiques*, t. x, p. 70, Paris 1887), nous parle des « palinodies » de Laplace vieilli, le traite de « réactionnaire et ultra-royaliste, » lui reproche d' « afficher des sentiments religieux outrés qu'il ne partageait pas. »
La paroisse des Missions-Etrangères avait été formée, après le Concordat, d'un démembrement de St-Sulpice ; et elle eut pour centre la chapelle même du Séminaire de ce nom, qui resta paroissiale jusqu'à l'ouverture de la nouvelle église St-François-Xavier au culte (1874).

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le n^o 3 des *Acta Apostolicæ Sedis* (1^er février) contient six Lettres apostoliques, sept Lettres de Pie X à des particuliers, des actes des Congrégations suivantes : Saint-Office, Consistoriale, des Sacrements, du Concile, des Rites, de la Secrétairerie d'Etat, et le *diarium* de la Curie romaine.

Actes de S. S. Pie X

I. Lettres apostoliques. — 1^o 11 sept. 1908. L'archiconfrérie royale de Notre-Dame des Prodiges, établie dans l'église des Carmélites de Madrid, est honorée du titre d'Archiconfrérie *pontificale*.

2^o 19 sept. 1908. Le diocèse de New-Westminster (Colombie Anglaise, Canada) est érigé en métropole ; le siège est transféré de New-Westminster à Vancouver, qui donnera son nom au nouvel archevêché. L'archevêché de Vancouver aura pour suffragants le diocèse de Victoria dans l'île Van-

couver (qui était jusqu'alors archidiocèse) et la Préfecture apostolique du Yukon.

3° 22 sept. 1908. Un nouveau Vicariat apostolique est érigé sous le titre de *Temiskamingue* (ou Temiscaming), dans la province ecclésiastique d'Ottawa (Canada), par démembrement du diocèse de Pembroke.

4° 27 sept. 1908. Un nouveau diocèse est érigé sous le titre de *Rockford*, par démembrement de l'archidiocèse de Chicago (Illinois, Etats-Unis d'Amérique).

5° 16 oct. 1908. La Pieuse Congrégation établie à Madrid sous le titre de N.-D. de *la Paloma* est enrichie d'indulgences plénières *toties quoties*, pour certaines personnes et à certains jours.

6° 31 oct. 1908. Une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, est attachée à la récitation de la prière suivante :

O Jésus, mon Sauveur et mon Rédempteur, Fils du Dieu vivant, nous voici prosternés en votre présence pour vous demander pardon et réparer toutes les insultes à votre saint Nom, tous les outrages qui vous sont adressés dans le Saint-Sacrement, toutes les ignominies qui sont proférées contre la Vierge Immaculée, votre Mère, et toutes les calomnies et les injures lancées contre votre Epouse, la sainte Eglise catholique romaine.

O Jésus, qui avez dit : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, vous l'obtiendrez* (Jean, XIV, 13), nous venons implorer votre assistance pour nos frères qui sont exposés au danger de pécher ; défendez-les contre les perfides enjôlements des apostats ; sauvez ceux qui marchent déjà dans la voie de la perdition. Donnez à tous la lumière pour qu'ils connaissent la vérité ; donnez le courage et la force pour résister au mal, la persévérance dans la foi et une charité efficace. Toutes ces choses, ô bon Jésus, nous les demandons en votre nom à Dieu votre Père, avec qui vous vivez et régnez dans l'unité du Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Pour gagner l'indulgence plénière, il faut :

a) Etre inscrit dans la pieuse association appelée *Croisade de prières* pour la résistance aux hérétiques *(Gebets Kreuzzug)* ;

b) La confession et la communion ;

c) Réciter la prière susdite, n'importe en quelle langue, *publice vel privatim*, le jour où l'on veut gagner l'indulgence ;

d) Ce même jour, visiter une église publique et y prier pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la sainte Eglise.

II. Lettres latines à des particuliers. — 1° 4 nov. 1908, à Mgr Ambroise Agius, archev. titul. de Palmyre, délégué apost. extraord. aux îles Philippines, sur le premier concile tenu à Manille (8 déc. 1907) ;

2° 20 déc. 1908, au P. Albert Kuhn, O. S. B., pour son *Histoire de l'Art chrétien* ;

3° 21 déc. 1908, au P. Célestin Muff, O. S. B., pour ses publications de livres spirituels ;

4° 2 janvier 1909, à l'évêque de Spire (Bavière), Mgr Conrad de Busch, pour ses efforts contre le modernisme ;

5° 12 janvier 1909, à son E. le cardinal Francica-Nava, archevêque de Catane, sur la catastrophe de Messine ;

6° 18 janvier 1909, à M. Henri Oster, président de la pieuse *Association de la Sainte-Enfance de Jésus*, établie à Aix-la-Chapelle ;

7° 19 janvier 1909, à M. F. Calon, président des *Conférences de Saint-Vincent de Paul*, à Paris.

Saint-Office

14 janvier 1909.

La visite d'une église, prescrite pour le gain des indulgences, est commuée, pour tous ceux qui vivent dans une communauté reconnue par l'Ordinaire et n'ayant qu'une chapelle non publique, en la visite de cette chapelle.

Die 14 januarii 1909

SSmus Dominus Noster Pius divina providentia PP. X, in audientia R. P. D. Adsessori S. Officii impertita, benigne indulsit, ut fideles utriusque sexus, qui perfectionis studio vel institutionis seu educationis, aut etiam valetudinis causa in domibus ecclesia vel publico sacello carentibus, de consensu vero Ordinariorum constitutis, vitam communem agunt, nec non personæ omnes ad illis ministrandum ibidem commorantes, quoties ad lucrandas indulgentias præscribatur visitatio alicujus ecclesiæ in genere, id est non determinatæ, vel indeterminati alicujus publici oratorii, visitare valeant propriæ domus sacellum, in quo obligationi audiendi Sacrum jure satisfacere possunt, dummodo cetera opera injuncta rite præstiterint. Præsenti in perpetuum valituro. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Aloisius Can. GIAMBENE,
Substitutus pro Indulgentiis.

S. Congr. Consistoriale

I

25 novembre 1908.

Lettre aux Ordinaires du monde catholique sur la méthode à suivre pour leurs affaires à traiter avec le Saint-Siège.

Inutile de reproduire le texte, qui n'offre d'intérêt que pour les destinataires.

II

ROMANA

28 janvier 1909.

Règles à suivre pour le renvoi devant la Rote des causes pendantes devant les Congrégations au moment de la réforme prescrite par la constitution Sapienti consilio.

Il s'agit des causes qui sont portées devant les Congrégations romaines et qui n'avaient pas été encore jugées, même en première instance. Les Congrégations ne peuvent les renvoyer devant le tribunal de la Rote sans un mandat spécial du Pape :

Utrum causæ, quæ formali sententia saltem primi gradus carent et ad sacras Congregationes delatæ sunt, remitti possint jure proprio ab ipsis sacris Con-

gregationibus ad S. Rotam, an potius id ipsis liceat per rescriptum commissionis de mandato SSmi ?

Resp. *Exceptis causis dispensationis super matrimonio rato, quas S. C. de Sacramentis potest jure proprio remittere ad S. Rotam, ut de facto inconsummationis videat, negative ad primam partem; affirmative ad secundam, cauto ut in commissionis rescripto normæ præfiniantur, quibus processus, si deficiat, instruatur.*

S. C. des Sacrements

29 janvier 1909.

Venetiarum et Aliarum [1]

Conditions requises pour la légitimation des enfants

Sacræ Congregationi de disciplina Sacramentorum sequens dubium propositum fuit : an, juxta tenorem formularum sacræ Congregationis de disciplina Sacramentorum, in concessione dispensationum ab impedimentis matrimonialibus ex causis inhonestis intelligi debeat tacite concessa Ordinario etiam facultas declarandi legitimam prolem susceptam ante executionem dispensationis et celebrationem matrimonii ?

Eadem S. Congregatio, re mature perpensa, respondere censuit : Negative, sed requiri ut prolis legitimatio ab oratoribus petatur eaque in rescripto concedatur.

Datum Romæ ex ædibus ejusdem S. Congr., die 29 januarii 1909.

D. Card. Ferrata, *Præfectus*.
Ph. Giustini, *Secretarius*.

S. C. du Concile

I

12 décembre 1908.

Clavaren. [2]

Une pension est réduite de moitié

Voici en quelques mots le fait à juger. L'évêque de Chiavari, en vertu d'un indult, avait accepté la résignation de Frédéric Sanguineti, curé de Saint-Barthélemy, de Cassego, avec réserve d'une pension de 300 fr. Etienne Parma, le nouveau titulaire, accepta la retenue avant d'être mis en possession de la paroisse. Bientôt après, il commença à se plaindre, déclarant que les revenus du bénéfice étaient insuffisants pour solder la somme de 300 fr., et demanda à être déchargé de son obligation. L'évêque tenta, mais en vain, d'obtenir un accord à l'amiable. Il fut alors chargé d'une enquête pour déterminer le montant exact des revenus de la paroisse. Son avis fut que l'ancien curé les avait exagérés et qu'il y avait lieu à faire disparaître la pension, ou du moins à la diminuer dans des proportions considérables. C'est à ce dernier parti que s'est arrêtée la S. C. du Concile en déclarant :

Placere de concordia, ita ut omnis pensio reducatur ad libell. 150.

[1] Venise et autres lieux.
[2] Chiavari, province de Gênes.

II

12 décembre 1908.

Papien. Viglevanen. [1]

La diminution des rentes publiques doit être supportée également par les deux parties intéressées.

Il s'agit d'un bénéfice simple dont les fruits étaient partagés entre le collège des chantres de la cathédrale de Pavie et le titulaire du bénéfice. Comme les biens ont été vendus et convertis en rentes sur l'Etat, on demande qui doit supporter la diminution des rentes provenant de la conversion de la rente italienne.

La S. C. impose une transaction et fait supporter aux deux parties par moitié la diminution des revenus : *Placere de concordia, ita ut damnum ex reditus publici imminutione utrinque pro dimidia parte sustineatur.*

S. C. des Rites

I

22 janvier 1909.

Eremitarum Camaldulensium Congregationis Montis coronæ

Les prieurs des Ermites Camaldules de Monte Corona *sont compris sous le nom de Prélats provinciaux pour l'encensement.*

Superiores generales Eremitarum Camaldulensium congregationis montis Coronæ, sacrorum Rituum Congregationi ea quæ sequuntur, pro opportuna declaratione, humillime exposuerunt, videlicet :

In decreto *Eremitarum Camaldulensium congregationis montis Coronæ* diei 1 februarii 1907 propositum fuit sequens dubium xix : « Num servari antiquissimus possit usus, ut clericus thuriferarius exhibeat genuflexus thuribulum celebranti, saltem quando celebrans est Prælatus ac præsertim generalis Superior ? » Et sacra Rituum Congregatio respondit : « Affirmative si agatur de Prælatis tantum provincialibus et generalibus, qui celebrant in ecclesiis sibi respective subjectis, et ab Ordinarii locorum jurisdictione exemptis ; nisi tamen Missa vel Officium vel functio coram Sanctissimo exposito celebretur. » Quum vero penes Eremitas Camaldulenses congregationis montis Coronæ non habeantur Provinciales proprie dicti sed tantum Priores, similibus fere juribus ac privilegiis ornati, quæritur, an hujusmodi Priores sub nomine Prælatorum provincialium in enunciato decreto comprehendantur ?

Sacra porro Rituum Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, audito Commissionis liturgicæ suffragio, omnibus accurate perpensis, propositæ quæstioni respondendum censuit : *Affirmative*.

Atque ita rescripsit, die 22 januarii 1909.

S. Card. Cretoni, *Præfectus*.
D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secretarius*.

II

22 janvier 1909.

Sanctimonialium Ordinis S. Benedicti

Répons, évangiles et homélies que doivent dire des Religieuses bénédictines dans l'Office de la Sainte Vierge le samedi.

Moniales Ordinis S. Benedicti apud *Princethorpe*, diœcesis Birmingamiensis in Anglia, vigore privilegii

[1] Pavie et Vigevano.

olim sibi concessi, Officium B. M. V. ut in Communi Sanctorum, omnibus sabbatis non aliter impeditis, sub ritu semiduplici recitare solent. Quibusdam autem temporibus, scilicet ab Adventu usque ad Nativitatem Domini, a Nativitate Domini usque ad Purificationem, et a Pascha usque ad Pentecosten, Evangelium ejusdem Officii minime cum Evangelio Missæ B. M. V. eisdem temporibus assignatæ concordat. De facto Officium tale, ab Adventu usque ad Nativitatem Domini, et a Nativitate Domini usque ad Purificationem nondum usque huc recitandum occurrit, sæpius vero tempore paschali. Ut ergo hoc tempore paschali Officium Missæ concordet, dictæ moniales Evangelium *Stabant* cum Homilia S. Augustini, ut in festo VII Dolorum B. M. V. (feria VI post Dom. Passionis) et Responsoria de Communi B. M. V. legunt. Orto jam dubio de hac ratione agendi, eædem moniales a sacrorum Rituum Congregatione humiliter petunt ut dubia sequentia solvere dignetur, nimirum :

I. An in sabbatina recitatione Officii B. M. V. Evangelium *Loquente* cum Homilia de Communi semper recitandum sit ?

II. Si vero negative, quænam sint Evangelia, Homilia et Responsoria iis variis temporibus recitanda, nempe : *a)* ab Adventu usque ad Nativitatem Domini ; *b)* a Nativitate Domini usque ad Purificationem ; *c)* a Pascha usque ad Pentecosten ?

Sacra porro Rituum Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, exquisito voto Commissionis liturgicæ, re sedulo perpensa ita respondendum censuit :

Ad I. Providebitur in II.

Ad II. Responsoria sint semper ut in festis B. Mariæ Virginis per annum, cum Evangeliis et Homiliis : *a)* e feria IV Quatuor Temporum Adventus ; *b)* e die infra Octavam Nativitatis Domini *Vides festinare pastores* (30 decembris) ; et *c)* e priori festo Septem Dolorum B. M. V.

Atque ita rescripsit, die 22 januarii 1909.

S. Card. Cretoni, *Præfectus*.

D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secretarius*.

Secrétairerie d'Etat

I

27 déc. 1908.

Lettre italienne à M. Joseph Toniolo, président de l'*Union populaire* en Italie, sur la formation d'une Union entre les femmes catholiques d'Italie.

II

11 janvier 1909.

Lettre latine à MM. J. B. Martin et Louis Petit, continuateurs de la *Collection des conciles* de Mansi.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Nous alternons chaque dimanche, mon curé et moi, pour dire la grand'messe. Quand c'est moi qui dis cette messe, mon curé prend mon intention et j'offre alors le saint sacrifice pour les paroissiens. Or, l'autre jour, en face d'une messe particulière, j'ai, en formulant mon intention avant la messe basse, fait dire à mon curé, sans qu'il s'en doute, la messe pour les paroissiens. Pouvais-je le faire ?

R. — Votre question a un double aspect : 1° Un curé valide et célébrant un jour où la messe *pro populo* est obligatoire, peut-il *licitement* appliquer sa messe à une intention particulière et faire célébrer ce même jour une messe pour ses paroissiens ? 2° Dans le cas qui nous est soumis, l'échange des intentions est-il valide ?

Ad I. La réponse doit être *négative*. De fait, l'obligation de la messe *pro populo* est *personnelle* au curé, de sorte qu'il doit la remplir par lui-même lorsqu'il célèbre, en quelque lieu qu'il se trouve. La coutume contraire ne peut prévaloir et le Saint-Siège refuse ordinairement les dispenses qui lui sont demandées à ce sujet.

Pourquoi cette obligation est-elle si rigoureusement personnelle au curé ? — Parce que, disent les auteurs, c'est principalement en célébrant que le curé remplit l'office de médiateur entre Dieu et ses paroissiens. En effet, comme les prêtres de la loi ancienne étaient établis dans le but d'offrir des holocaustes et de prier pour le peuple, de même sous la loi nouvelle, et d'après la discipline de l'Eglise, le curé, dans sa paroisse, *pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona pro peccatis*, afin que, dans la sainte messe, comme un avocat d'office, il plaide auprès de Dieu les intérêts des âmes confiées à ses soins. Or, ce rôle de médiateur est tellement attaché à sa personne qu'il doit le remplir par lui-même et qu'il ne peut ordinairement s'en décharger sur un autre prêtre.

Pour saint Alphonse, l'obligation dont nous parlons est aussi personnelle[1]. Giraldi dit même qu'il ne saurait excuser de péché grave le curé qui, sans un empêchement légitime, se ferait *souvent* remplacer pour la célébration de la messe *pro populo* : « Nec itidem, meo judicio, excusaretur a mortali, si diebus in quibus missam *pro populo* applicare tenetur, sine legitima causa per alium sæpius applicaret. »

Cet enseignement unanime des canonistes est confirmé par de nombreuses décisions de la S. C. du Concile. Nous n'en citerons que deux, fort explicites d'ailleurs.

La première est du 15 septembre 1847 : « An parochi dictarum ecclesiarum aliarumque collegiatarum diœcesis Castri Albi teneantur per seipsos applicare diebus festis missam *pro populo*, seu potius possint per beneficiatos vel alios sacerdotes prædicto oneri satisfacere in casu ? — Resp. *Affirmative ad primam partem, negative ad secundam.* » Donc, d'après cette décision, les curés sont tenus d'appliquer la messe pour le peuple par eux-mêmes, et ils ne peuvent se faire remplacer par d'autres prêtres.

La seconde décision, du 14 décembre 1872, a été donnée à la demande de l'évêque de Périgueux :

An parochus die festo a sua parœcia absens satisfaciat suæ obligationi missam celebrando *pro populo* in loco ubi degit, seu potius teneatur substituere alium qui missam *pro populo* dicat in propria ecclesia ?

[1] S. Alph., lib. vi, *De Euchar.*, cap. iii, n. 326.

Et quatenus affirmative ad secundam partem :

An teneatur missam applicare *pro populo* in loco ubi degit, seu potius ad parochiam rediens, teneatur applicare in propria ecclesia ?

Resp. *Parochum die festo a sua parœcia* legitime *absentem satisfacere suæ obligationi missam applicando pro populo suo in loco ubi degit, dummodo ad necessariam populi commoditatem alius sacerdos in ecclesia parochiali celebret et verbum Dei explicet.*

Une coutume contraire ne suffit pas pour légitimer l'usage dont nous parlons, ainsi que l'a décidé la S. C. du Concile dans la décision du 15 septembre 1847, pour Malines, que nous avons déjà citée : « Quid censeri debeat de consuetudine vi cujus parochus, diebus dominicis et festis missam privatim pro aliquo benefactore applicet, et nullo legitimo impedimento detentus, onus celebrandi missam *pro populo* in alium transferat sacerdotem ? — Resp. *Consuetudinem de qua agitur non esse attendendam* [1]. »

Nous concluons que votre curé a violé un précepte ecclésiastique qui oblige *sub gravi;* mais comme nous devons supposer la *bonne foi*, il n'y a eu qu'une transgression *matérielle*. Comme la messe *pro populo* a été appliquée par vous à ses frais, il n'y a aucune restitution à imposer.

Ad II. L'application était certainement *valide*, puisque, par l'échange des intentions, la pensée de chaque célébrant était déterminée d'une manière précise sur une obligation certaine.

Elle était *licite* aussi, dans votre supposition, puisque vous aviez assumé sur vous l'obligation de célébrer la messe *pro populo* qui doit être acquittée le jour même où elle tombe.

Q. — Pauline, âgée de 25 ans, épouse Paul, âgé de 60. Celui-ci donne à sa femme par contrat de mariage « *tout ce qu'il possède* », c'est-à-dire 20.000 fr. environ, — mais sans rien énumérer, — ne se réservant que l'usufruit et l'administration.

Cependant, au bout de quelque temps, sur un conseil qui lui est donné, il détourne quelques milliers de francs pour des messes après sa mort et d'autres œuvres.

Quid au point de vue de la loi et de la conscience ?

R. — Parmi les contrats, ceux qui, en général, obligent le plus en justice et en conscience, sont les contrats onéreux bilatéraux, surtout quand ils sont consacrés par la solennité d'un contrat de mariage passé devant notaire en présence de membres des deux familles. Or tel est le contrat de Pauline et de Paul. La première âgée de 25 ans seulement se donne comme épouse à un vieillard de 60 ans, mais à la condition que celui-ci lui donnera ce qu'il possède, c'est-à-dire 20.000 fr. Ce contrat doit donc être regardé comme obligeant strictement en justice et en conscience. En conséquence il doit être examiné de près et les termes doivent en être pesés.

Si Paul s'était seulement engagé à donner à Pauline tout ce qu'il posséderait à sa mort, il n'y aurait pas grande difficulté.

Mais si nous comprenons bien ce qui nous est dit, il lui donne la propriété de tout ce qu'il possède à partir du jour même du mariage ; par conséquent il n'en peut rien détourner sans son consentement, et on ne nous donne point à entendre qu'il l'ait obtenu, mais bien plutôt que, tout à fait à l'insu de sa femme, il a fait un détournement de plusieurs milliers de francs, ce qui est quelque chose de considérable relativement à 20.000 fr.

Il s'est bien réservé l'usufruit et l'administration sa vie durant ; c'est pourquoi, si ce qu'il a détourné avait pu être pris sur les fruits ou les rentes annuelles, il n'y aurait rien à dire ; mais cela ne nous paraît guère possible.

En conséquence, nous croyons qu'il a fait une injustice, et qu'il lui faut la réparer pendant qu'il en est temps encore. Le mieux peut-être serait de tâcher d'obtenir le consentement de sa femme. S'il ne peut l'obtenir, ce qu'il a fait injustement peut encore être défait ; et alors il devra se contenter de mettre de côté tout ce qu'il pourra économiser sur ses rentes pour s'assurer des messes après sa mort ou pour donner à d'autres bonnes œuvres.

Q. — Un divorcé veut faire ses Pâques, sous prétexte, dit-il, qu'en conscience il n'a jamais voulu le divorce ; que consulté il a refusé son consentement, et que c'est malgré lui, sur la demande de sa femme, que le tribunal a prononcé le divorce.

Il est à remarquer que le mari par sa mauvaise conduite avait fourni de sérieux motifs d'une séparation qui, au moment du divorce, existait déjà depuis plusieurs années (8 ou 9 ans).

Il y a plusieurs années que le divorce a été prononcé ; la femme n'est pas remariée et le mari infirme est à l'hôpital.

Ce défaut de consentement au divorce met-il l'époux cause du divorce à l'abri des lois de l'Eglise ? Je ne le pense pas.

R. — A tout péché miséricorde ! L'homme en question n'a point demandé le divorce lui-même, il ne l'a jamais voulu, il a refusé son consentement quand il a été consulté, et le divorce a été prononcé malgré lui ; il n'en est donc pas directement l'auteur. Sa grande faute c'est d'avoir fourni les motifs de séparation par sa mauvaise conduite. Mais s'il se repent sérieusement de cette mauvaise conduite et se confesse, nous ne voyons pas de quel droit on pourrait lui refuser l'absolution, et comme il est infirme et à l'hôpital, nous croyons qu'il doit être facile de lui inspirer du regret de ses fautes et de lui faire concevoir le bon propos.

Et une fois qu'on lui a donné l'absolution, de quel droit lui refuserait-on la permission de faire ses pâques ? Ce ne pourrait être que s'il devait y avoir scandale à le voir communier, mais il nous semble qu'il doit être facile d'obvier à ce scandale.

Ce serait aussi au confesseur à voir s'il y a quelque chose de pratique et d'obligatoire à faire pour réparer le passé, et à l'exciter alors à le faire.

[1] S. C. C., *in Mechlinien.*, 15 sept. 1847, ad IV. — Cf. Duballet-Tachy, *Traité des paroisses*, t. II, n. 711-715.

Evidemment cet homme n'est point à l'abri des lois de l'Eglise, mais nous ne voyons pas qu'elles exigent plus que ce que nous avons dit.

Q. — Combien de fois par semaine une malade peut-elle communier en viatique ? En bonne santé elle s'approchait chaque jour de la sainte table.

R. — **Aux malades qui étaient accoutumés à faire la communion fréquente, on peut donner la sainte communion en viatique aussi souvent, s'il n'y a aucun inconvénient à craindre parmi les fidèles. « Alii non improbabiliter docent, dit C. Marc, posse viaticum jam die consequenti replicari, casu quo infirmus frequenti communioni fuisset assuefactus, perseveraretque mortis periculum. Imo plures auctores admittunt universe, communionem posse** *quolibet die* **porrigi, si circumstantiæ id suadeant [1]. »**

Voilà ce qui est *permis*. **— Benoît XIV va nous apprendre ce qui est** *obligatoire*. Dans son traité *De Synodo*, il engage les évêques à punir les curés qui refusent de porter le viatique *deux ou trois* fois aux malades qui le demandent avec instance [2].

Q. — J'ai acheté des chapelets (à 1 fr. 25) que j'ai bénits et indulgenciés aussitôt reçus, sans songer à la défense qui est faite de vendre des objets indulgenciés.

Aujourd'hui, des personnes viennent me demander de ces chapelets qu'elles savent coûter 1 f. 25 et me remettent cette somme.

Devrais-je refuser et ainsi rester frustré de la somme à laquelle s'élève l'achat de tous ces chapelets ?

R. — **« Celui qui** *achète* **un objet déjà indulgencié, dit Beringer, ne gagne aucune indulgence en s'en servant, à moins qu'il ne le fasse indulgencier de nouveau [3]. »**

Nous trouvons dans ces trois lignes la solution de votre difficulté. En *payant* **vos chapelets** *indulgenciés*, **les personnes qui les ont acquis leur ont fait perdre leurs indulgences; elles seront donc obligées, si elles veulent avoir des chapelets en règle, de les faire indulgencier de nouveau. Mais comme vous avez le pouvoir d'attacher les indulgences aux chapelets, vous le ferez une seconde fois après le paiement du chapelet.**

Cette manière d'agir est certainement valide. Est-elle licite ? Certainement dans votre cas, où il y a eu bonne foi. Serait-il permis de bénir ainsi d'avance avec la pensée de recommencer plus tard ? Nous y verrions au moins une inconvenance notable.

Q. — Permettez-moi de venir solliciter vos lumières à propos de la Société dite des « Knights of Columbus ». Que faut-il en penser ?

On sait qu'elle a été fondée aux Etats-Unis par des Irlandais. Elle a pénétré au Canada, et elle cherche fortement à se répandre. On invite les Canadiens français à s'affilier, et ils répondent, paraît-il, en grand nombre à l'invitation, fascinés par le prétendu caractère absolument catholique de ladite société, et par l'exemple de prêtres, voire d'évêques qui y sont entrés, au grand étonnement de plusieurs.

Mais cette société est par ailleurs vivement critiquée. Le mystérieux secret dans lequel se plongent ses membres inspire de la défiance aux uns. D'autres pensent que ces chevaliers sont bien plus préoccupés de leurs avantages particuliers que du bien général de la Religion, et que leur prétention de défendre les intérêts religieux est tout simplement un attrape-nigaud. D'autres disent que c'est une réunion de catholiques, mais que ce n'est pas une société à « esprit catholique, » et qu'elle se soustrait plus ou moins aux directions de l'Eglise. D'autres accusations encore pèsent sur elle.

Comme il importe grandement de savoir ce qu'il faut penser, au point de vue catholique, de cette Société des « Knights of Columbus », je demande à l'*Ami* les renseignements qu'il pourra nous fournir. Il restera encore à examiner si elle est avantageuse sous d'autres rapports plus spéciaux pour nous.

R. — **La Société des** *Knights of Columbus*, **dont vous nous parlez, ne se trouve pas dans la liste, assez complète, que nous avons consultée des Sociétés condamnées** *nominalement* **par le Saint-Siège. Il pourrait se faire cependant que le décret nous ait échappé. Toutefois, devant le silence des autorités diocésaines, nous pouvons dire avec une certitude morale suffisante pour former la conscience, qu'il n'y a pas de condamnation suffisamment promulguée contre la Société dite des** *Knights of Columbus* **pour obliger en conscience.**

Cette Société doit-elle être regardée comme mauvaise à raison de ses statuts ? N'ayant pas ces statuts, nous ne pouvons le dire.

Si vous tenez à être éclairé sur ce point, adressez une demande régulière à votre Ordinaire, en la basant sur la nécessité pour vous d'avoir une ligne de conduite pour l'administration du sacrement de pénitence.

Q. — 1° Les Réguliers réfugiés à l'Etranger sont-ils tenus de jeûner en la vigile de la *solennité* de S. Pierre, si par ailleurs ils ont un jeûne prescrit à l'incidence de la fête ? Si oui, en vertu de quel principe ?

2° De même, sont-ils tenus de jeûner deux fois par semaine en Avent, ces jeûnes étant imposés en compensation des abstinences de vigiles d'apôtres, si par ailleurs ces abstinences sont de règle dans leurs constitutions ?

R. — **Ad I. Les réguliers dont il est question ne sont tenus qu'à** *un* **jeûne pour la vigile de saint Pierre : voilà une proposition qui nous semble incontestable. Il suit de là que, s'ils ont fait ce jeûne à l'***incidence* **de la fête, ils ne sont pas tenus à jeûner à la vigile de la** *solennité*.

Ad II. Nous supposons que la règle qui prescrit l'abstinence aux vigiles des apôtres est observée exactement dans l'Ordre. Cela admis nous en concluons, en nous appuyant sur le principe posé dans la réponse précédente, que les jeûnes de l'Avent ne sont pas obligatoires dans l'Ordre, puisqu'on n'y a pas usé de la dispense des abstinences pour les vigiles des apôtres.

Voilà notre manière de voir au point de vue canonique, avec les raisons qui la motivent ; nous ne prétendons cependant pas l'imposer.

[1] Cl. Marc, 1906, t. II, n. 1560.
[2] *De Synodo*, lib. VII, cap. XII, n. 5.
[3] Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 469.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

III

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE DANS LES LIVRES SAINTS *(suite)*

Nous avons vu que les lieux du culte social chez les Juifs furent : 1° les *autels isolés,* 2° le *tabernacle mosaïque,* et 3° le *temple de Jérusalem.* Il nous reste à nous entretenir aujourd'hui de ce dernier.

3° Le temple de Jérusalem

Jérusalem vit successivement trois temples : celui de Salomon, celui de Zorobabel et celui d'Hérode. Nous ajouterons un mot sur le temple du mont Garizim et celui de Léontopolis.

I. — LE TEMPLE DE SALOMON

Sur le mont Moriah, à la place où l'ange avait apparu à David, au-dessus de l'aire d'Ornan, Salomon prépara les fondations du temple qui devait reproduire la distribution intérieure du tabernacle : temple proprement dit, composé du Saint des Saints et du sanctuaire, et les parvis, le tout en pierre

I. Le temple proprement dit. — I. SON NOM. — Les divers noms employés par l'hébreu reviennent à cette signification : *la maison du Seigneur,* ou simplement *la maison*

II. SA GRANDEUR ET SA FORME. — Le temple proprement dit présentait la forme d'un rectangle, long de 60 coudées, large de 20 et haut de 30 ; il était divisé en deux parties, dont la partie postérieure, correspondant au Saint des Saints, avait vingt coudées en longueur et en hauteur ; la partie antérieure, correspondant au sanctuaire, en avait quarante.

Le temple était précédé d'un portique, et entouré d'une construction destinée au logement des prêtres.

1° *Le Saint des Saints.* — On l'appelle désormais *Débir,* l'*Oracle.* Comme il est dit que la hauteur du temple était de trente coudées, et que le Saint des Saints formait un cube régulier n'ayant que vingt coudées de haut, il devait y avoir pardessus le Saint des Saints un espace d'environ neuf coudées de haut, et il est très vraisemblable que l'on y conservait les pièces et les ustensiles du tabernacle mosaïque, que l'on avait apporté à Jérusalem. (III Rois, VIII, 4). Le bas servait de logement à l'arche d'alliance.

L'entrée du Saint des Saints était fermée par un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de bysse, dont la broderie représentait des chérubins.

— Comment ce voile était-il supporté ?

— Les uns pensent qu'il était fixé sur une boiserie de bois d'olivier percée d'étroites ouvertures dans toute la largeur de l'édifice. Pour d'autres, il y avait une muraille percée d'une porte de quatre coudées de large ; elle avait deux battants de bois d'olivier sauvage tournant sur des gonds d'or et était recouverte de sculptures et de lames d'or. Elle était toujours ouverte, et c'est devant cette porte qu'était tendu le rideau dont nous venons de parler.

2° *Le sanctuaire.* — Appelé *Héchal,* ou *palais,* le sanctuaire avait quarante coudées de long sur vingt de large. La porte du *Héchal* prenait le quart de la largeur de la muraille et avait par conséquent cinq coudées. Elle avait deux battants en bois de cyprès et chaque battant était divisé en deux moitiés, de sorte que la porte avait quatre battants, deux supérieurs et deux inférieurs, qui se mouvaient sur des gonds en or massif. Ils étaient ornés des mêmes sculptures recouvertes de lames d'or que les lambris de l'intérieur du temple.

On déposa dans le sanctuaire, en leur conservant la même disposition, les meubles sacrés qui étaient dans le tabernacle.

3° *Le portique.* — La porte du sanctuaire s'ouvrait sur un vestibule long de vingt coudées sur une largeur et une hauteur égales à celles du temple. Il était fermé par un soubassement de trois assises de pierres de taille, surmonté d'une balustrade en bois de cèdre. La porte du vestibule était grande ; elle avait deux battants ; mais, d'après Josèphe, elle n'avait pas de rideau et restait toujours ouverte.

A l'entrée de ce portique et pour encadrer la façade extérieure du temple, Salomon fit placer deux colonnes d'airain, creuses à l'intérieur, d'une hauteur de dix-huit coudées, sur douze de circonférence. Les chapiteaux, d'une hauteur de cinq coudées, sculptés en relief, étaient décorés de fleurs de lys, de grappes de grenades rattachées par un ornement en forme de chaîne maillée. La colonne du midi reçut le nom de *Jakin,* stabilité, et celle du nord, *Booz,* force.

4° *Le logement des prêtres et le dépôt des trésors.* — Pour ménager l'air dans l'édifice sacré, on avait pratiqué des fenêtres dans le haut des murs. Il est dit de ces fenêtres qu'elles étaient fermées avec des poutres, c'est-à dire probablement par un treillage de bois en losange, qui laissait entrer aussi peu de lumière que possible dans l'intérieur, tout en servant à donner le courant d'air nécessaire à la salubrité.

Au-dessous de ces fenêtres, sur le pourtour extérieur du temple, sauf à l'Orient, et adossée aux murs du temple, une construction à trois étages fut établie pour le logement des prêtres et des lévites, et le dépôt des trésors, des instruments et des provisions nécessaires aux sacrifices. L'étage inférieur, au rez-de-chaussée, avait cinq coudées de large, le second en avait six et le troisième sept. Ces différences provenaient de ce que, pour

ne pas endommager les murs du temple, on avait appliqué contre leur parement extérieur une saillie en forme de gradins qui devait supporter les poutres des différents étages. Les deux gradins sur lesquels reposaient les plafonds du premier et du second étage, ayant chacun une coudée de large, il en résultait que le second étage avait une coudée de plus que le rez-de-chaussée, et de même le troisième une coudée de plus que le second. A l'extérieur, les étages étaient au même niveau. La hauteur de chacun était de cinq coudées : ainsi les trois réunis dépassaient la moitié de la hauteur intégrale du temple. L'entrée de ce bâtiment était sur le côté droit, au midi du Temple, à la chambre du milieu du rez-de-chaussée, et un escalier tournant conduisait de là aux étages supérieurs [1].

— Combien y avait-il de chambres dans cette sacristie-presbytère ?

— D'après Ezéchiel, chacun de ces étages avait trente chambres, en communication les unes avec les autres et ayant chacune une fenêtre. (Ezéch., XLI, 6).

III. SES MATÉRIAUX. — 1° *Les murs*. — Les murailles du temple de Salomon étaient en pierres de taille assez considérables.

— Il n'est sans doute pas facile de se rendre compte de leur architecture, puisqu'il ne reste pas une pierre de l'ancien temple, suivant la prophétie de l'Evangile.

— Du temple proprement dit : oui; mais il nous reste le *Heit-el-Modrharby*, ou *mur occidental*, comme on l'appelle à Jérusalem, qui fit partie de la construction salomonienne. En voici la description donnée par M. de Saulcy :

Sur une hauteur de plus de douze mètres, la construction primitive est restée intacte. Des assises régulières de belles pierres parfaitement équarries, mais en bossage, c'est-à-dire offrant une bande lisse qui encadre les joints, sont superposées jusqu'à deux ou trois mètres du faîte de la muraille... Dans les assises inférieures, les pierres sont assez régulièrement d'une largeur double de leur hauteur; parfois cependant des blocs carrés se trouvent juxtaposés entre les blocs à grande largeur. Les quatre dernières assises sont formées de blocs carrés, sauf l'avant-dernière, qui est composée de blocs trois fois plus haut que larges. A mesure que les assises s'élèvent au-dessus du sol, les dimensions diminuent. Enfin chaque assise est en retrait de cinq centimètres sur l'assise précédente, et ces retraits constituent, on le voit, un fait considérable pour la construction salomonienne. J'ai mesuré deux de ces blocs, qui n'ont pas moins de cinq mètres vingt-huit centimètres et sept mètres vingt-cinq de longueur sur un mètre de hauteur. On peut juger par là l'énormité de l'appareil salomonien [2].

Il est probable que l'appareil pour le temple était un peu inférieur à celui des murs de soutènement; toutefois, nous en concluons à l'existence de belles pierres de taille, parfaitement équarries et en bossage : elles furent polies dans les carrières.

[1] Munk, *Palestine*, p. 290.
[2] De Saulcy, *Dict. des Antiq. bibl.*, p. 807.

2° *La toiture du temple*. — La toiture du temple était en bois de cèdre. Ce n'était pas, comme le veut Hirt, un comble à pignon, et encore moins un toit muni de paratonnerres, comme le pense Michaëlis, mais un toit plat, bordé par une galerie, comme le sont en général les toits en Orient. Il était formé d'une série de poutres en bois de cèdre juxtaposées et présentant une légère courbure extérieure, sur laquelle on étendit une couche d'argile, de paille, de chaux et de sable capable de le garantir contre la pluie [1].

Par-dessus l'étage supérieur du logement des prêtres, il y avait probablement aussi un plafond en bois de cèdre protégé contre la pluie par une couche d'argile, de paille, de chaux et de sable.

II. Les parvis. — Il y en avait deux : le parvis *intérieur* et le parvis *extérieur*.

I. LE PARVIS INTÉRIEUR. — Une première enceinte, murée jusqu'à hauteur d'appui et surmontée d'une balustrade en bois de cèdre, formait autour du temple et de ses dépendances le parvis des prêtres, ainsi nommé parce qu'il était réservé aux sacrifices et aux diverses fonctions du ministère sacerdotal et lévitique. On le nommait aussi parvis *supérieur*, parce qu'il était plus élevé que celui du peuple. Il était pavé de dalles de pierre.

— Et ses dimensions ?

— Dans la description d'Ezéchiel, il a cent coudées de long et autant de large. Si l'on se représente cet espace devant le temple proprement dit, le parvis en tant qu'il entoure tout le temple occupe à peu près le double de cette longueur.

Comme dans le parvis du tabernacle de Moïse, on y plaça l'autel des holaucaustes et le bassin réservé aux ablutions des prêtres.

II. LE PARVIS EXTÉRIEUR. — Il était partagé en deux : le parvis d'Israël et le parvis des Gentils.

1° *Le parvis d'Israël*. — Il comptait cinq cents coudées et était séparé du parvis des Gentils par une seconde enceinte. Seuls, les Israélites avaient le droit d'y pénétrer.

2° *Le parvis des Gentils*. — Il occupait un long espace de six cents coudées et était fermé par de hautes murailles, contre lesquelles on avait appuyé, à l'intérieur, des bâtiments à plusieurs étages.

Ce parvis était laissé aux prosélytes vivant parmi les Juifs et aux étrangers de toutes les nations qui venaient à Jérusalem.

Quant aux chambres ménagées dans les bâtiments, elles servaient de greniers, de logement pour les prêtres et les lévites, peut-être même de lieu de retraite et de recueillement.

Sous les parvis se trouvent les célèbres *écuries de Salomon*. Ce sont des substructions géantes qui soutiennent en l'air le côté méridional de la plate-forme, tout un monde de piliers et d'arcades parallèles, aux voûtes frangées de stalactites, remontant à la plus haute antiquité. On y voit

[1] Keil, *Le Temple de Salomon*, p. 65-67. — Thénius, *Le Temple*, p. 30, 35.

encore la place des anneaux de fer où les Templiers attachaient leurs chevaux, dignes descendants de ceux du grand roi [1].

— Comment pénétrait-on dans les parvis ?

— Des portes placées en face les unes des autres, aux quatre points cardinaux, donnaient accès par tous les côtés dans ces diverses galeries, au-dessus desquelles le temple apparaissait resplendissant de majesté.

III. L'aire du temple. — C'est l'aire achetée par David au Jébuséen Ornan sur le mont Moriah. Dans le principe, ce n'était qu'une colline étroite et irrégulière, insuffisante pour les constructions de l'édifice. Salomon fit élever du fond de la vallée un mur de quatre cents coudées de haut et remplir de terre tout l'espace intérieur pour augmenter ainsi l'aire de la colline. On ne voit pas très clairement, d'après Josèphe, si l'on construisit un pareil mur aux autres côtés de la montagne. Toutefois on peut conclure avec quelque vraisemblance que Salomon ne construisit que la muraille de l'est et que les autres sont l'œuvre d'Hérode.

La surface encadrée au prix de tant d'efforts formait un carré d'un stade en long et en large.

— Comment s'y prit-on pour approvisionner d'eau ce sommet élevé ?

— C'est un passage d'Aristée conservé par Eusèbe qui va nous le dire :

Pour alimenter d'une eau toujours pure et toujours abondante le temple et ses dépendances, Salomon utilisa une source voisine dont il réunit avec soin toutes les eaux dans de vastes réservoirs. Par une ingénieuse distribution, des tubes enfouis sous le sol et qui n'avaient pas moins de cinq stades de longueur, dans tout le circuit qu'ils décrivaient autour de l'édifice, venaient verser l'eau par d'innombrables conduits sur toutes les parois latérales du temple. Fixés les uns aux murs, les autres sur le sol même du temple, par l'art du plombier, et à force de chaux vive, ces conduits étaient une merveille d'hydraulique.

— Retrouve-t-on des vestiges de cette canalisation ?

— « A cinq cents mètres environ de l'angle sud-est du *Haram-Echchérif,* dit M. de Saulcy, on trouve sur le flanc droit de la vallée de Josaphat une source abondante qui sort d'un canal souterrain construit en blocs considérables. L'opinion générale est qu'elle vient du plateau de Moriah et qu'elle n'est que le cours d'eau qui desservait le grand autel du temple [2]. »

IV. La construction proprement dite. — I. L'ARCHITECTE. — Ce fut un sujet du roi Hiram, de Tyr, nommé *Huram* ou *Hiram,* artiste profondément au courant des ressources de l'art de bâtir, comme le démontrent admirablement ce qui nous reste des constructions de l'ancien temple et les descriptions faites par l'Ecriture Sainte.

II. LES OUVRIERS. — Ils étaient trente mille, tant phéniciens que juifs, et ils surent parfaitement exécuter les projets hardis de Hiram. Ils ont fourni un travail qui défiait les siècles et qui serait parvenu intact jusqu'à nous, comme les débris de la Muraille des pleurs, si les crimes des Juifs n'avaient provoqué la colère de Dieu et ses châtiments par la destruction du temple.

III. LES RESSOURCES. — Tout d'abord, David laissa pour ce but déterminé une portion notable des métaux précieux qu'il avait conquis durant ses expéditions, c'est-à-dire, cent mille talents d'or et un million de talents d'argent ; de plus, du bronze et du fer, des pierres et du bois en immense quantité.

Durant les quatre années du règne de Salomon qui précédèrent la construction du temple, ce prince augmenta considérablement le matériel laissé par David.

V. Durée du temple de Salomon. — Quand les Chaldéens prirent et ruinèrent Jérusalem, sous Nabuchodonosor, dans la onzième année du règne de Sédécias, roi de Juda, le temple de Salomon fut également ruiné. Par ordre de Nabuzardan, généralissime des armées de Nabuchodonosor, le feu fut mis au temple et aux palais des rois, et quand l'incendie se fut éteint, faute d'aliments, toute l'armée chaldéenne fut réquisitionnée pour abattre les murailles calcinées qui étaient restées debout, avec ordre de n'y pas laisser pierre sur pierre. Jérusalem n'était plus qu'un souvenir ; mais l'arche avait été sauvée par Jérémie sur l'ordre de Dieu. (II Mac., II, 2-9).

— Quelle fut la durée du temple de Salomon ?

— Quatre cent dix-huit ans après sa consécration [1].

II. — LE TEMPLE DE ZOROBABEL

I. Reconstruction du temple. — Le roi de Perse Cyrus accorda dès la première année de son règne aux Hébreux captifs à Babylone la permission de retourner dans leur patrie et de rebâtir la ville sainte et son temple. Dès le retour dans leur patrie, Zorobabel et Josué prirent les dispositions nécessaires et posèrent les fondements du temple 534 ans avant Jésus-Christ.

Les travaux furent bientôt entravés de toute manière par la jalousie des Samaritains, qui, ayant voulu prendre part à la reconstruction, avaient été repoussés par les Juifs. Ces travaux furent même interrompus sous le règne de Cambyse et de Smerdis, parce que les Samaritains avaient rendu les Juifs suspects à la cour de Perse. Ce ne fut que sous Darius Hystaspe, quatorze ans plus tard, que les travaux furent repris. Cinq ans après, le temple était achevé.

II. Son architecture. — D'après les ordres de Cyrus, on devait bâtir le nouveau temple dans de plus grandes dimensions que celui de Salomon, et

[1] Abbé Henri Nicolle, *Les Voyages artistiques, Jérusalem,* p. 98.
[2] De Saulcy, *Dictionnaire des Ant. bibl.,* p. 570. — Darras, *Histoire de l'Eglise,* t. II, p. 460.

[1] Lami, *De Tabernaculo...,* 1720. — Meyer, *Der Tempel Salomons,* Berlin, 1830.

lui donner 60 coudées de large et de haut : ce qui portait la longueur, d'après les anciennes proportions, à 120 ou 180 coudées.

Le manque de ressources obligea à construire dans des proportions moindres, et ceux qui avaient vu l'ancien temple et qui lui comparèrent les bases du nouveau éclatèrent en sanglots.

On n'a pas de détails sur ce monument. Il est hors de doute qu'il fut placé au même endroit que celui de Salomon et construit d'après le même modèle. C'est pourquoi les livres bibliques n'en disent rien.

Comme autrefois Salomon, Zorobabel prit des ouvriers de Phénicie.

— Comment s'est-on procuré les sommes nécessaires pour mener à bien cette immense et coûteuse reconstruction après les désastres de la captivité ?

— Cyrus lui-même, en renvoyant les Juifs dans leur patrie, leur avait remis les objets sacrés enlevés du temple et transportés à Babylone. De plus, il leur fournit des subsides de son trésor, auxquels s'ajoutèrent des dons considérables des riches Israélites. Malgré cela, la pénurie des ressources fit aller à l'économie dans la dimension des bâtiments, tant en longueur qu'en hauteur.

III. Son histoire. — I. *Le temple de Zorobabel* 1° *n'avait pas* l'arche d'alliance et par conséquent le Saint des Saints était absolument désert. Peut-être il y avait une pierre à sa place.

2° De plus, on n'y trouvait pas la *Schechina*, c'est-à-dire la présence de Dieu sur le propitiatoire entre les deux Chérubins.

— Comment se manifestait cette présence ?

— D'après l'opinion traditionnelle des Juifs et des plus anciens théologiens chrétiens, un nuage permanent planait sur le propitiatoire ; au milieu de ce nuage, on voyait une flamme sous laquelle Jéhovah se révélait comme le Dieu de l'alliance. En réalité, ce n'était que dans les cas extraordinaires que la présence de Dieu devenait visible sur le propitiatoire ; d'ordinaire, elle était invisible quoique planant réellement au-dessus du propitiatoire [1].

3° On n'y trouvait pas non plus les *Urim* et *Thummim*, selon l'enseignement du Talmud.

— Voilà deux mots qui ont besoin d'explication.

— Il était commandé par la loi que, dans les cas douteux et graves où pouvait se trouver le peuple d'Israël, le grand-prêtre parût devant Jéhovah avec les *Urim* et *Thummim*, lui demandât conseil et qu'on eût à suivre sa réponse. L'opinion commune était que les *Urim* et *Thummim* étaient deux pierres, dont l'une signifiait l'affirmative et l'autre la négative. Le grand-prêtre les tirait au sort et la décision qu'il portait dépendait de la pierre qui lui était échue.

En réalité, les *Urim* et *Thummim* durèrent jusqu'à la ruine du temple d'Hérode, mais on ne les consulta que dans le premier, parce que, selon les Juifs, l'Esprit-Saint n'était plus en Israël durant le temps du second temple. Cet enseignement du Talmud est faux, comme on peut le voir par divers passages de l'Ecclésiastique.

II. Par contre, le temple de Zorobabel *eut la gloire d'être visité par Notre-Seigneur,* au moins dans quelques-unes de ses parties. De fait, Hérode le détruisit seulement par parties, à mesure qu'il reconstruisait la partie analogue, et comme le travail ne fut achevé que peu de temps avant la ruine de Jérusalem, c'est pendant cette restauration que se place la vie du Sauveur.

III. Il fut pillé et assiégé plusieurs fois :

1° D'abord par Antiochus Epiphane. Le culte fut alors suspendu pendant trente ans ; ce fut Judas Machabée qui purifia le temple et rétablit le culte.

2° Pompée assiégea et prit le temple ; il entra dans le sanctuaire.

3° Une trentaine d'années plus tard, Hérode s'empara également du temple par les armes et en détruisit quelques galeries.

IV. Enfin Hérode, vingt ans avant Jésus-Christ, résolut de remplacer le temple de Zorobabel par un temple beaucoup plus vaste et plus magnifique. Pour prévenir la défiance des Juifs qu'après avoir abattu le temple il ne pût plus le rebâtir, il fit d'abord d'immenses préparatifs qui garantissaient le succès de l'entreprise. Puis il fit abattre le temple, non tout d'un coup, mais parties par parties, et ce ne fut qu'à mesure qu'une portion du temple nouveau était achevée qu'il faisait raser la portion correspondante de l'ancien. Ce fut par conséquent une véritable réédification, et l'on peut appeler l'œuvre d'Hérode le troisième temple.

III. — Le temple d'Hérode

Comme pour le temple de Salomon, nous allons en étudier successivement les diverses parties : le temple proprement dit, les parvis, les boulevards, l'aire et les substructions.

I. Le temple proprement dit. — Le temple proprement dit, ὁ ναός, était situé à douze degrés plus haut que le dernier parvis, non plus au milieu de ce parvis, mais vers les extrémités septentrionale et occidentale.

— Cela se comprend facilement avec la méthode de reconstruction adoptée par Hérode qui ne démolissait une partie de l'ancien temple qu'après la reconstruction de la partie correspondante.

— Le nouveau temple fut construit sur de nouveaux fondements avec d'immenses blocs de marbre, la plupart longs de 25 coudées, larges de douze et haut de neuf ou huit, quelques-uns même ayant quarante-cinq coudées de long, six de large et cinq de haut. Il avait, comme le temple de Salomon, un portique, un sanctuaire et un Saint des Saints.

I. Le portique. — Il avait cent coudées de haut, cent coudées de large du nord au sud et vingt seulement de long de l'est à l'ouest.

[1] Goschler, *Dictionnaire de la théologie cathol.*, art. *Schechina*, t. xxi, p. 264.

D'après Josèphe, la porte avait une hauteur de soixante-dix coudées et une largeur de vingt-cinq. On avait établi au nord et au sud des appartements servant de garde-meuble. Le portique était recouvert de lames d'or à l'intérieur et à l'extérieur.

II. Le sanctuaire. — Au milieu de la muraille occidentale se trouvait la porte du sanctuaire, haute de cinquante-cinq coudées, large de dix, surmontée d'un immense cep de vigne portant des grappes dorées de la grandeur d'un homme. Devant cette porte étaient placées deux tables, l'une de marbre, l'autre dorée; on déposait les pains de proposition sur la première quand on les apportait au sanctuaire, sur la seconde quand on les emportait.

La porte avait quatre battants, deux au dedans, deux au dehors, et devant ces battants était suspendu, en guise de portière, un tapis de Babylone aux quatre couleurs ordinaires du sanctuaire, telles qu'on les voyait à la couverture inférieure du tabernacle de Moïse.

Le temple proprement dit était aussi haut que le portique, mais il n'avait que soixante-dix coudées de large, de sorte que le portique dépassait les deux côtés du temple de quinze coudées. A l'intérieur, le sanctuaire était long de quarante coudées, large de vingt et haut de soixante.

— Quel était le mobilier du sanctuaire?

— Le chandelier d'or, la table des pains de proposition et l'autel des parfums.

III. Le Saint des Saints. — Il était, comme celui du temple de Salomon, séparé du sanctuaire au moyen d'une porte fermée par un rideau précieux.

— C'est le rideau historique qui se déchira à la mort de Notre-Seigneur.

— Le Saint des Saints était aussi large et aussi haut que le sanctuaire ; mais il n'avait que vingt coudées de long.

— Quel était le mobilier du Saint des Saints?

— Josèphe le dit absolument vide, tandis que les talmudistes y placent, comme dans le temple de Zorobabel, au lieu de l'arche d'alliance, une table de pierre sur laquelle on plaçait l'encensoir.

IV. Les annexes du temple. — Comme le temple n'avait à l'intérieur que vingt coudées de large, il restait des deux côtés un espace de vingt coudées; on y avait, comme dans le temple de Salomon, adossé trois étages, hauts en tout de soixante coudées, de sorte que le temple dépassait les étages de quarante coudées.

Les étages avaient chacun trente-huit chambres, quinze au nord, quinze au sud, et huit à l'ouest, larges, dans l'étage inférieur, de cinq coudées, de six à celui du milieu, de sept à celui du haut, et communiquant les unes avec les autres par des portes.

L'entrée de ces chambres se trouvait dans les bâtiments accessoires du portique, et un escalier tournant menait de l'étage inférieur jusqu'au toit.

Comme il y avait au-dessus du sanctuaire et du Saint des Saints un espace libre de quarante coudées, il fallait qu'il y eût, comme sur le Saint des Saints du temple de Salomon, un certain nombre de pièces, et le Talmud en affirme l'existence.

La toiture placée au-dessus de ces appartements était formée de poutres épaisses recouvertes de dalles, entourées d'une galerie haute de trois coudées et garantie contre les oiseaux par un appareil particulier d'une coudée de haut, pour empêcher la toiture d'être souillée.

— Quelle était la structure de cet appareil?

— On l'ignore. Le Talmud l'appelle épouvantail des corbeaux et Josèphe, χρύσεοι ὀβελοί, sans donner de détails sur sa structure.

II. Les parvis. Il y avait quatre parvis dans le temple d'Hérode : le parvis des prêtres, celui des Israélites, celui des femmes et celui des païens.

I. Le parvis des Prêtres. — Il était placé devant le temple. Entre le temple et la galerie extérieure du parvis il y avait onze coudées. Le temple lui-même avait une longueur de cent coudées. La place de l'autel des holocaustes comportait trente-deux coudées; il y avait vingt-deux coudées entre l'autel et le portique du temple. L'espace laissé aux prêtres n'était que de quinze coudées de l'est à l'ouest. Dans le parvis des prêtres se trouvait l'autel des holocaustes en pierres non taillées haut de quinze coudées, long et large de cinquante. Le plan incliné qui menait à l'autel, long de trente-deux coudées et large de seize, également construit en pierres non taillées, se trouvait au côté sud. Au côté septentrional, vingt-quatre anneaux de fer servaient à attacher les victimes que l'on immolait.

II. Le parvis des Israélites. — Il se trouvait à l'est du parvis des prêtres sur le même plan et n'en était séparé que par une balustrade en pierres haute d'une coudée.

Il comptait, du sud au nord, cent trente-cinq coudées de large, et de l'est à l'ouest, avec le parvis des prêtres, cent quatre-vingt-sept coudées. On y avait accès par quinze marches semi-circulaires sur lesquelles les lévites chantaient les quinze psaumes graduels.

Les deux parvis étaient pavés de dalles et pourvus de simples colonnades. Il y avait six grands bâtiments qui servaient soit au logement des prêtres, soit aux provisions et au mobilier du temple. Dans deux d'entre eux on conservait les instruments de musique.

On avait accès dans ces deux parvis au moyen de sept portes, de trente coudées de haut et de quinze de large, avec deux battants recouverts, de même que les chambranles, de lames d'or et d'argent. A chaque porte étaient dressées des colonnes de douze coudées de circonférence. La porte de l'Orient, en bronze de Corinthe, était encore plus chargée d'or et d'argent que les autres.

III. Le parvis des Femmes. — Il était de quinze marches plus bas que celui des prêtres et des Israélites. Bordé au dehors par une muraille haute au dehors de quarante coudées et de vingt-cinq au dedans, il formait une place quadrangu-

laire de cent trente-cinq coudées. Trois portes y donnaient accès.

Aux quatre angles, quatre bâtiments de quarante coudées chacun étaient destinés aux Nazaréens, aux lépreux, aux provisions de bois, de vin et d'huile. Dans ce parvis aussi se trouvaient les treize troncs dont les ouvertures étaient en forme de trompettes pour recevoir les dons offerts au temple et que l'on nommait collectivement γαζοφυλάκια.

Cette place avait en outre une galerie simple formée de grandes et belles colonnes, et le long du mur se trouvaient des galeries destinées aux femmes, tandis que les hommes se plaçaient en avant.

IV. Le parvis des Païens. — C'était le premier qu'entourait le mur le plus extérieur ; il formait un quadrilatère dont chaque côté avait un stade de long, de sorte que l'enceinte de tout le temple avait un demi-mille romain de tour.

Ce parvis avait de trois côtés une double colonnade ; au quatrième côté, celui du sud, une triple colonnade ; celle de l'est se nommait la galerie de Salomon. Les galeries doubles avaient trois rangées de colonnes, la galerie triple quatre rangées. Les colonnes avaient vingt-cinq coudées de haut. C'étaient des monolithes du plus beau marbre blanc, qui, en comprenant les chapiteaux et les socles, avaient une hauteur de plus de cinquante coudées. Elles étaient fort épaisses et supportaient un toit plat en bois de cèdre. Chaque galerie avait trente coudées de large ; celle du milieu au sud en avait quarante-cinq, et ses colonnes avec les socles et les chapiteaux avaient cent coudées d'élévation. Elle se nommait la *galerie royale* et c'était probablement là que se trouvait le pinacle du temple ; du moins on voyait de là à une profondeur qui donnait le vertige.

Le sol du parvis des Gentils était pavé de pierres de diverses couleurs.

Il y avait plusieurs portes pour arriver au parvis des Nations. C'était à l'est qu'était la porte principale de ce parvis et par conséquent de tout le temple. Les Rabbins l'appellent la porte *Susan* : c'est probablement la *Porta Speciosa* des *Actes*.

— A quoi servait le parvis des Nations ?

— A un double objet.

Il y avait, entre la ligne formée au dehors par le rempart ou mur de soutènement et au dedans par celle des portiques, des rues assez vastes pour suffire à l'étalage de tous les trafiquants de bêtes et d'argent. C'est là que se tenait le marché du temple, avec ses boutiques, *tabernæ*, où l'on vendait des animaux et d'autres matériaux des sacrifices, du vin, de l'huile, de la farine et où l'on faisait les opérations de change. Les rabbins y placent aussi une synagogue et des logements où les lévites de service mangeaient et dormaient.

La cour des Nations, formée par les galeries, était pour les incirconcis, et non pour les animaux. Au fond du parvis des Gentils, en se rapprochant du *naos* proprement dit, on avait dressé une balustrade en fer forgé de trois coudées de haut. C'est ce que les talmudistes appellent *Soreg*. Très habilement travaillée, elle se trouvait coupée de distance en distance par des colonnettes carrées qui portaient, les unes en grec, les autres en latin, la défense pour tout Gentil d'aller plus en avant. N'en pas tenir compte, c'était risquer sa vie. Une de ces inscriptions a été retrouvée dans le mur d'un petit cimetière musulman par M. Clermont-Ganneau : on la voit au musée du Louvre.

III. Les boulevards du temple. — Par un escalier de quatorze degrés on arrivait à un plan large seulement de dix coudées, qui isolait des cours le mur de l'enceinte sacrée. On l'appelait l'*Antemurale* ou le *Hel*, c'est-à-dire rempart, boulevard ou chemin couvert. C'est de ce boulevard que l'on passait par cinq degrés dans la cour qui formait le parvis des femmes.

IV. L'aire du temple. — L'aire sacrée forme un vaste trapèze qui compte un demi-kilomètre du nord au sud, et une moyenne de trois cents mètres de l'est à l'ouest. Elle était dans le principe fermée par la tour *Antonia* au nord, et par un mur extérieur qui longeait la vallée sur les trois autres côtés. Par son quadrilatère de portiques et par ce mur de soutènement, le temple était environné d'une double enceinte formidable.

V. Les substructions. — Sous le portique royal et la partie du temple qui se développe vers le midi, on rencontre des souterrains avec de belles voûtes au cintre surbaissé que l'on regarde comme l'œuvre probable d'Hérode. Les colonnes monolithes que trois hommes embrassent avec peine, portent des chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe assez semblables à des palmes. C'est l'un des types les plus authentiques de l'architecture juive. Les blocs de pierre des voûtes ou des demi-colonnes, quoique inégaux, sont d'un beau travail. Ces grands couloirs s'ouvraient dans la muraille méridionale par la *Double Porte*. On assure qu'une issue bouchée, mais très visible au nord, conduisait dans la ville.

— C'est la justification de la parole de Tacite au sujet de Jérusalem : *Montes cavati sub terra, et piscinæ cisternæque servandis imbribus* [1].

Ces souterrains sont-ils en communication avec les écuries de Salomon ?

— Non : car les écuries de Salomon sont d'autres souterrains immenses, formés par des voûtes cintrées que supportent de longues allées de piliers parallèles, placées à l'angle sud-est de la plate-forme du *Haram*.

VI. Aspect général du temple. — Au bas, s'étendait une vaste cour ornée de riches portiques, dont l'un s'appelait le portique de Salomon, l'autre le portique royal : c'était le parvis des Nations, accessible à tous, aux païens comme aux Juifs. De hautes barrières le séparaient du parvis d'Israël, qui était élevé sur une plate-forme supé-

[1] Tacite, *Hist.*, v, 12.

rieure dans laquelle la cour des femmes précédait celle des hommes. De là on passait dans le parvis des prêtres. Venait ensuite le temple proprement dit, le *Naos*, le *Hiéron*, demeure de Jéhovah, occupant la plus haute des trois plateformes.

Le temple présentait donc un aspect imposant et Josèphe ne paraît pas exagérer quand il exprime en ces termes son admiration : « Rien ne manquait à l'aspect extérieur du temple pour étonner l'âme et les yeux ; car il était de tous côtés couvert d'épaisses lames d'or, et, dès que le soleil se levait, le temple devenait éblouissant ; à l'étranger qui approchait de la ville il apparaissait au loin comme une montagne couverte de neige, car il était d'une blancheur éclatante partout où il n'était pas doré [1]. »

— Cela justifie l'admiration du disciple disant à Notre-Seigneur au sortir du temple : « Magister, aspice *quales lapides* et *quales structurœ.* » (Marc, XIII, 1). Tout l'étonnait : et la grandeur de l'appareil et l'architecture grandiose. Le Maître dit aussi : *magnas œdificationes.*

— **VII. Son histoire.** — 1° Il fut commencé vingt ans avant l'ère chrétienne. Le *naos*, ou la maison de Dieu, fut bâti en un an et demi et les parvis terminés au bout de huit ans. On continua à travailler à l'embellissement et à l'achèvement des bâtiments accessoires, avec des interruptions, jusqu'au temps du procurateur Albinus (64 ans apr. J.-C.), époque où l'achèvement complet de tous les bâtiments laissa tout d'un coup dix-huit mille ouvriers sans travail.

2° Ce temple, plus heureux que celui de Salomon, a vu le Désiré des Nations, le Messie attendu. Toutefois le Maître ne pénétra ni dans le sanctuaire ouvert aux seuls descendants de Lévi, ni même dans le parvis des prêtres ; c'est dans la cour des Gentils et dans celle d'Israël que se sont accomplies les scènes évangéliques. C'est là que Jésus fut apporté au jour de sa présentation, que le vieux Siméon le reçut dans ses bras et chanta son *Nunc dimittis ;* là qu'à douze ans il émerveilla les docteurs d'Israël ; là qu'il se promena plusieurs fois s'entretenant avec ses amis ; là qu'il chassa les vendeurs et les changeurs qui trafiquaient jusque dans le parvis des Gentils ; là qu'il enseigna avec l'autorité d'un maître, lui qui sortait de l'échoppe d'un artisan et qui cependant parlait comme jamais homme n'avait parlé. Les orgueilleux Pharisiens entendirent là ses dures leçons et ne purent jamais le prendre en défaut. Là enfin, sous le portique de Salomon, les *hosannah* de la foule acclamèrent le fils de David, lorsque, au nom du Seigneur, il entrait en triomphe par la *Porte Dorée.*

3° Le temple d'Hérode devait avoir une courte existence et disparaître peu après son achèvement. Il était frappé par la malédiction à cause de l'incrédulité des Juifs : *Non relinquetur lapis super lapidem qui non destruatur* (Marc, XIII, 2), avait dit Notre-Seigneur devant l'admiration du disciple.

Durant le siège, le temple devint le dernier refuge des assiégés. Les Romains s'emparèrent de la forteresse Antonia, située au nord-ouest du temple, et de là s'avancèrent vers le temple dont déjà les Juifs avaient incendié quelques portiques. L'édifice entier prit feu et brûla contre le gré de Titus ; il fut, malgré ses efforts, ruiné de fond en comble, « car Dieu, dit Josèphe, l'avait depuis longtemps condamné. »

4° Lorsque l'empereur Adrien rebâtit Jérusalem sous le nom d'*Ælia Capitolina*, il éleva sur les ruines de l'antique sanctuaire un temple dédié à Jupiter Capitolin et, à la place du Saint des Saints, se dressa la statue équestre de l'empereur.

Julien l'Apostat, dans sa haine contre les chrétiens, encouragea les Juifs à rebâtir leur temple sur le mont Moriah et il les aida dans leur travail : il voulait ainsi faire mentir la prophétie de Notre-Seigneur sur la ruine absolue du temple. Il avait déjà enlevé toutes les assises des anciennes fondations, quand des flammes sorties de terre consumèrent les travaux commencés et les travailleurs. C'était en l'année 362.

— *Non relinquetur lapis super lapidem qui non destruatur.*

5° Et aujourd'hui, que voit-on à la place du temple ?

— Une esplanade gigantesque, vaste solitude au milieu de laquelle trône, sur une plate-forme élevée de deux mètres, ce que l'on est convenu d'appeler la *Mosquée d'Omar.* Ce nom convient mal au *Koubet-es-Sarrah*, qui s'élève sur la roche où fut l'autel des holocaustes. Cette coupole gracieuse, surmontée d'un croissant fermé et reposant par un tambour sur un octogone régulier, abrite un large rocher à la surface nue, tourmentée et aux côtés perpendiculairement taillés vers le couchant et le septentrion. Quelle que soit l'origine fabuleuse que lui attribuent les mahométans, ce ne peut être que la pierre non taillée qui formait l'autel des holocaustes dans le temple d'Hérode.

En présence de cette profanation, on comprend la scène du Mur des pleurs qui se déroule, aujourd'hui encore, chaque semaine, au pied du mur de Salomon.

Tous les vendredis, vers le soir, les Juifs présents à Jérusalem s'en viennent, une Bible sous le bras, pleurer sur les ruines du temple détruit. Tous, hommes, femmes et enfants, marchent silencieux, graves, impassibles ; les enfants mêmes ont laissé leur insouciante gaîté, leur visage s'est assombri. Voici maintenant tout ce monde arrivé au rendez-vous, les hommes à droite, les femmes à gauche, autour et derrière les enfants. Ils appuient la tête contre la muraille sacrée, la baisent amoureusement, et bientôt versent d'abondantes larmes qui arrosent les pierres en tombant sur le sol. Leurs soupirs, leurs gémissements, leurs sanglots ne sont point de commande ; ils éclatent amèrement dans leur cœur quand ils disent le Ps. LXXVIII :

[1] Jos., *Bell. Jud.*, v, 5, 6.

O Dieu, les infidèles ont envahi ton héritage,
Ils ont profané ton saint temple,
Ils ont fait de Jérusalem un monceau de ruines.
Nous sommes en butte aux insultes de nos voisins,
Nous sommes la risée de ceux qui nous entourent.
Jusques à quand, Seigneur, resteras-tu irrité contre [nous ?

Puis, alternant avec le peuple, un rabbin s'écrie d'une voix lugubre et lente : « A cause du temple détruit !... » — « Assis solitaires, nous pleurons ! » répond la foule.

A cause des murailles abattues !
A cause de nos prêtres qui ont failli !
A cause de nos rois qui ont méprisé Dieu !

Et à chacun de ces aveux, le même gémissement répond : « Assis solitaires, nous pleurons ! »

Un vieillard commence alors une prière dialoguée :

O Dieu, ayez pitié de Sion !
Rassemblez ici tous les enfants d'Israël !
Relevez notre peuple et notre temple !
Hâte-toi, hâte-toi, Libérateur de Sion !
Viens consoler ceux qui pleurent sur la ville sainte !

Et pendant plus d'une heure, ces lamentations continuent en cadence avec un dandinement rapide du corps, comme des gens ivres... de douleur.

— C'est la vérification des prophéties qui ont annoncé avec des précisions inouïes de détails ces lamentables destinées du peuple juif : « Et erit in templo abominatio desolationis : et usque ad consummationem et *finem perseverabit desolatio.* » (Daniel, IX, 27) [1].

IV. — Le temple du mont Garizim

I. Son histoire. — Après la captivité, les Samaritains construisirent sur le mont Garizim un temple qui devait rivaliser avec celui de Jérusalem.

— A qui était-il consacré ?

— Tout d'abord, Jéhovah seul fut adoré dans ce temple devenu, en face du temple de Jérusalem, le foyer religieux et le sanctuaire exclusif du peuple samaritain. Cependant ce culte fut interrompu un moment lorsque les Samaritains, pour échapper aux mauvais traitements dont Antiochus avait accablé Jérusalem, consacrèrent leur temple à Jupiter Hellénias ; mais, à la mort de ce prince, ils revinrent au culte de Jéhovah.

En l'an 129, Jean Hyrcan prit Sichem, capitale des Samaritains, et renversa le temple de Garizim. Malgré cela, le mont Garizim resta pour les Samaritains un lieu sacré, et lorsqu'ils priaient, ils tournaient le visage de ce côté.

— Quelle était la forme et l'architecture de ce temple ?

— On l'ignore complètement ; on peut croire que l'on copia celui de Jérusalem.

[1] Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques*, 1896, t. I, p. 354-357. — L'abbé Nicolle, *Les voyages artistiques*, 1899, p. 81-96. — Goschler, *Dictionnaire de la theologie catholique*, art. *Temple de Jérusalem*, t. XXIII, p. 170-186. — J. Desvoges, *Lumière et joie d'Orient*, 1908, p. 299-303.

II. Sa légalité. — La loi du Deutéronome défendait incontestablement d'élever un temple hors du territoire des douze tribus, et quand celui de Jérusalem eut été construit, on considéra comme *illicite* d'en construire un autre ailleurs. En conséquence les Juifs ne voulurent jamais reconnaître le temple du mont Garizim comme légitime, et c'est vraisemblablement parce que tous les Israélites croyaient qu'il ne pouvait y avoir en Palestine qu'une seule maison de Dieu que, avant l'arrivée des Samaritains dans le nord de la Palestine, les rois des dix tribus, même les plus puissants, même ceux qui eurent le plus le goût des constructions et élevèrent des temples à Baal, n'en élevèrent jamais au vrai Dieu [1].

V. — Le temple de Léontopolis

I. Son histoire. — Lorsque, près de deux siècles avant l'ère chrétienne, Onias, fils du grand-prêtre de ce nom, fuyant, avec beaucoup d'autres Juifs, la colère d'Antiochus, demanda à Ptolémée Philométor de lui laisser bâtir en Egypte un temple à Jéhovah, il eut soin de lui observer que le lieu choisi était couvert de ruines, de restes d'animaux sacrés et de vieux souvenirs. Personne n'en revendiquait la propriété, parce qu'un glorieux passé en faisait le domaine de tout le monde. On devait y trouver, auprès d'une antique citadelle en ruines, d'immenses matériaux pour bâtir.

Le Ptolémée de l'époque se contenta de s'étonner que le Dieu des Juifs acceptât un asile en un lieu si impur. Comme il voulait avant tout s'attacher les Juifs et être désagréable aux Séleucides, la permission fut accordée et le temple fut bâti avec les vieux matériaux qui étaient sur place. De là ces pierres que l'on trouve enchâssées dans les murs avec des hiéroglyphes effacés ou couverts de plâtre.

— **II. Sa légalité.** — Comment les Juifs ont-ils apprécié ce nouveau temple ?

— Quoique ceux de Jérusalem vissent cette entreprise de très mauvais œil, ils ne la condamnèrent pas comme ils avaient fait pour le temple du mont Garizim, et le Talmud nous apprend que si les prêtres qui avaient servi dans le temple égyptien n'étaient pas admis à remplir leurs fonctions dans celui de Jérusalem, ils n'étaient cependant pas exclus de l'assistance aux exercices du culte. On ne traita jamais les Juifs égyptiens en *schismatiques*.

— Pourquoi cette différence de conduite ?

— Pour se justifier, les Juifs égyptiens s'étaient appuyés sur un texte d'Isaïe annonçant que Jéhovah aurait un autel en Egypte. Cette prophétie légitimait-elle réellement leur conduite ? Nous n'avons pas à l'examiner ici. Il nous suffit de constater que les Juifs croyaient que Dieu pouvait

[1] Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, t. III, p. 183. — Goschler, *Dictionnaire*, art. *Garizim*, t. IX, p. 291 ; — art. *Samaritains*, t. XXI, p. 185-189.

autoriser les prophètes à abroger certaines prescriptions de la loi [1].

Appendice

Terminons cette très longue étude par quelques lignes sur la valeur de la coudée et sur l'aspect général du temple de Jérusalem.

I. La coudée. — Pour garder au texte sacré son originalité, nous avons compté en coudées. C'est que la coudée a été, en fait, l'unité de mesure de longueur chez les premiers peuples de l'Asie et de l'Afrique.

— Quelle était sa longueur ?

— Comme étalon, elle était formée par une ligne qui va du coude jusqu'à l'extrémité du doigt majeur.

— C'était commode, parce que chacun portait avec soi, sans pouvoir la perdre et en double exemplaire, son unité de mesure !... Mais, tout le monde n'ayant pas la même longueur de bras, il devait y avoir différentes coudées.

— Le fait est vrai ; aussi la loi y avait pourvu en déterminant une longueur fixe pour les divers pays.

En Egypte, il y avait deux coudées : la coudée naturelle ou petite coudée qui valait 0 m. 450, et la coudée royale 0,525. La coudée grecque valait 0,463 ; la coudée romaine 0,444 ; la coudée olympique 0,462 ; la coudée philétérienne établie par les successeurs d'Alexandre 0,540 ; la coudée d'Omar, ou coudée *hachémique*, 0,640 [2].

— Quelle est la coudée adoptée dans le récit de Moïse ?

— Comme Moïse avait fait son éducation dans les écoles de l'Egypte, il a parlé certainement de la coudée royale de l'Egypte, que les auteurs, par exemple Mgr Le Camus, estiment à un demi-mètre, sans tenir compte de la légère fraction de 25 millimètres.

II. L'aspect général du temple de Jérusalem. — Le temple de Jérusalem, soit à l'époque de Salomon, soit après Zorobabel, soit après la reconstruction d'Hérode, était bâti sur trois plate-formes superposées, au sommet d'un monticule isolé.

1° *Première plate-forme au sommet de la colline :* le temple proprement dit, auquel les prêtres avaient accès par douze degrés. La partie *antérieure*, où pénétraient les prêtres, nommée *Hékal*, était plus longue que la partie postérieure ; dans la partie postérieure, le Saint des Saints, le *Débir*, se trouvaient dans le principe l'arche d'alliance et la présence de Dieu : et le grand-prêtre y pénétrait seul une fois l'an.

La bâtisse du temple était quadrangulaire avec des poutres de cèdre pour toiture. Devant le temple, un porche et tout autour, accolées à la muraille extérieure, des chambres pour les prêtres, le mobilier avec les provisions.

[1] Le Camus, *Notre voyage*, t. I, p. 127-130. — Vigouroux, *Les Livres saints*, t. III, p. 183. — Goschler, art. *Onias*, t. XVI, p. 366.

[2] Guérin, *Dictionnaire*, art. *Coudée*.

— C'est la disposition adoptée pour le sanctuaire, le chœur et les sacristies de nos églises chrétiennes.

— 2° *La seconde plate-forme*, plus basse de trois degrés, se composait de portiques ouverts à l'intérieur et fermés à l'extérieur : c'était le parvis d'Israël dans lequel la cour des femmes précédait celle des hommes.

— C'est la nef de nos églises avec la place des femmes à l'entrée et celle des hommes plus voisine de l'autel.

— 3° *La troisième plate-forme*, de quatorze degrés plus bas et la première à l'entrée, était accessible à tous, aux païens comme aux juifs.

— C'est le *porche* de nos églises que ne devaient pas dépasser les pécheurs publics et à plus forte raison les païens.

Ainsi l'Eglise n'a fait que copier, pour la disposition de ses temples, les plans de la *Maison de prière* des Juifs.

— Elle ne pouvait rien faire de mieux, ces plans ayant été donnés par Dieu lui-même à Moïse.

— Une dernière question : pourquoi avoir fait si grand dans la construction du temple de Jérusalem ?

— Tout d'abord, il s'agissait de fournir un espace suffisant pour abriter un peuple entier aux jours de grandes fêtes.

Il fallait aussi laisser des espaces non couverts pour permettre à la fumée et à l'odeur des chairs consumées de disparaître sans incommoder les assistants. De là la construction de l'autel des holocaustes où l'on brûlait les chairs des victimes dans un parvis découvert, tandis que l'autel des parfums, dont les émanations étaient agréables, se trouvait situé dans le sanctuaire fermé.

De fait, Dieu voulait un sacrifice le matin et un le soir au nom de la nation, sans compter les sacrifices demandés par les particuliers. Aussi les prêtres devaient-ils entretenir un *feu perpétuel* en mettant chaque matin du bois sur l'autel : « Ignis est iste *perpetuus*, qui *nunquam deficiet* in altari [1]. » C'est Dieu lui-même qui l'alluma la première fois pour le sacrifice d'Aaron [2], puis pour la Dédicace du temple de Salomon [3] et aussi pour la consécration du sacrifice de Néhémie. C'est de ce feu que Jérémie fit emporter des charbons aux Juifs qui partaient en captivité [4].

ACTES DU SAINT-SIÈGE [5]

Actes de S. S. Pie X

1° 27 nov. 1908. Lettre apostolique érigeant en basilique mineure l'église Saint-Laurent *in Lucina*, à Rome.

[1] Lév., VI, 12-14. — [2] Lév., IX, 24. — [3] II Par., XVII, 1. — [4] II Mac., I, 29; II, 1.

[5] D'après le n° 4 (15 février 1909) des *Acta Apostolicæ Sedis*. — Notre précédent fascicule était déjà imprimé quand ledit n° nous est parvenu ; c'est pourquoi l'*Ami* contient deux fois aujourd'hui la même rubrique *Actes du Saint-Siège*.

2° 20 janvier 1909. Lettre latine à M. Emile Keller, ancien député [1], à propos de la béatification de Jeanne d'Arc : que tous les bons se groupent sous la bannière de la Bienheureuse pour la défense de la religion, et qu'ils s'efforcent d'affermir entre eux l'accord qui seul renferme l'espérance du salut commun.

S. C. Consistoriale

27 janvier 1909.

Décret convoquant les évêques aux consistoires qui auront lieu dans les dix jours qui précèderont l'Ascension, pour la canonisation des BB. Joseph Oriol et Clément Hofbauer. — Il est intéressant de voir en quels termes le Pape s'adresse aux évêques : ceux qui sont à moins de 100 kilom. de Rome ont l'ordre, *mandat*, d'y venir, *nisi grave aliquid obstat;* pour ceux du reste de l'Italie et des régions voisines, c'est *peramanter invitat ;* pour les autres, le Pape leur annonce simplement, *certiores reddit,* cette solennité extrordinaire. Et tous ceux qui se rendront à Rome à cette occasion sont dispensés de leur prochaine visite canonique *ad Limina.*

Un *Monitum* (14 février) du Préfet des cérémonies apostoliques renferme des avis pratiques aux évêques (adhésion, domicile à Rome, costume pour les fêtes).

S. C. des Religieux

I

19 janvier 1909.

ORDINIS FRATRUM MINORUM

Avant la profession des vœux solennels il faut, tout comme avant la vêture et la profession des vœux simples, demander à chaque religieuse si elle s'engage en pleine connaissance et liberté.

DE ITERANDA EXPLORATIONE VOLUNTATIS SINGULARUM MONIALIUM ANTE VOTORUM SOLEMNIUM NUNCUPATIONEM

Beatissime Pater,

Fr. Bonaventura Marrani, Procurator generalis Ordinis Fratrum Minorum, se ad Sanctitatis Tuæ pedes provolvit et, ut plurium tum ministrorum provincialium quum monialium sui Ordinis dubiis occurrat, sequentia exponit :

Sacra Tridentina synodus, *sess.* XXV, *cap. 17 de Regul.*, hæc quoad vestitionem monialium earumque professionem constituit : « Libertati professionis virginum Deo dicandarum prospiciens, sancta synodus statuit atque decernit ut puella, quæ habitum regularem suscipere voluerit,... non ante eum suscipiat, nec postea ipsa vel alia professionem emittat, quam exploraverit Episcopus, vel, eo absente vel impedito, ejus Vicarius, aut aliquis... ab eis deputatus, virginis voluntatem diligenter, an coacta, an seducta sit, an sciat quid agat. » Quum vero Summus Pontifex Leo fel. rec. XIII, per decretum S. Congregationis Episcoporum et Regularium die 3 maii 1902 latum, edixerit ut, non secus quam in religionibus virorum etiam in sanctimonialium monasteriis, in quibus solemnia nuncupantur vota, præmittantur solemnibus votis simplicia triennium saltem duratura ; hinc sequens dubium exortum est, cujus congruam in editis jam ipsius decreti solutionem minime reperit : *Num ante professionem votorum solemnium sanctimonialis voluntas, quæ ante vestitionem professionemque votorum simplicium, juxta S. Concilii Tridentini præscripta, fuerit legitime explorata, denuo sit exploranda ?*

Super quibus humillimus orator opportunam declarationem reverenter postulat.

Et Deus, etc.

Ex audientia SSmi habita ab infrascripto Cardinali S. Congregationi de Religiosis Præfecto, die 19 januarii 1909 : Sanctitas Sua, re mature perpensa, supra relato dubio responderi mandavit prout sequitur : *Attenta ratione solemnitatis votorum, iteranda est exploratio voluntatis singularum monialium ante votorum solemnium nuncupationem.*

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Congregationis negotiis Religiosorum sodalium præpositæ, die, mense et anno ut supra.

FR. I. C. CARD. VIVÈS, *Præf.*

D. Laurentius Janssens, O. S. B., *Secret.*

II

1er février 1909.

La Congrégation des Missionnaires de La Salette (qui avait déjà des décrets de louange et d'approbation) voit ses Constitutions approuvées pour une période d'essai de dix ans.

S. C. des Rites

I et II

24 janvier 1909.

1° *Aurelianen.* (Orléans) : décret *super tuto* pour la béatification de la V. Jeanne d'Arc.

2° *Vindobonen.* (Vienne, Autriche) : décret portant reconnaissance de deux miracles pour la canonisation du B. Clément-Marie Hofbauer [1].

III

12 février 1909.

Publications sur les Serviteurs de Dieu et les Bienheureux dont les causes sont engagées à Rome.

MONITUM CIRCA EDENDA ET PUBLICANDA ACTA SERVORUM DEI VEL BEATORUM

Acta quæ respiciunt vitam, virtutes et prodigia Servorum Dei vel Beatorum, quorum causis beatificationis et canonizationis manus apposuit sacra Rituum Congregatio, typis edi ac publici juris fieri nequeunt, inconsulta eadem sacra Congregatione, et absque licentia *nihil obstat* R. P. D. Promotoris sanctæ fidei, vel Adsessoris ipsius sacri Consilii.

Datum Romæ ex Secretaria SS. Rituum Congregationis, 12 febr. 1909.

D. PANICI, Arch. Laodicen., *Secretarius.*

---

[1] M. Emile Keller est mort le 20 février dernier.

[1] Le premier (Naples, mars 1905) est la guérison, instantanée et parfaite, d'une arthrite sèche au genou ; le second (Mallerdorf, février 1897), la guérison, instantanée et parfaite, d'une malade atteinte de tuberculose pulmonaire et de pleurésie.

Sacrée Pénitencerie

16 janvier 1909.

Lettre aux Evêques français sur les « compositions » au sujet des biens ecclésiastiques

LITTERÆ AD ORDINARIOS GALLIARUM, DE COMPOSITIONIBUS QUOAD BONA ECCLESIASTICA

Venerabilibus in Christo Patribus Galliæ Ordinariis, salutem et sinceram in Domino caritatem. — Neminem sane latet quanta animi fortitudine et constantia SSmus Dnus Noster Pius divina providentia PP. X sacrosancta Ecclesiæ jura adseruerit et iniquas leges postremis hisce annis in Gallia latas reprobaverit ac damnaverit. Idem vero Summus Pontifex apprime sollicitus pro salute animarum, quæ suprema lex est et ultimus finis, cui terrena omnia subordinari oportet, memor caritatis Christi Domini, de quo scriptum fuit : « Calamum quassatum non conteret, et linum fumigans non extinguet » (Is., XLII, 3), luculenter ostendit infirmitati debilium, quoad fieri potest, indulgendum esse, ut errantes in viam æternæ salutis revocari queant.

Hunc porro in finem tributæ fuerunt, per litteras ab Emo Cardinali a secretis Status datas die 24 septembris 1907, omnibus et singulis Venerabilibus in Christo Patribus Galliarum Ordinariis amplæ facultates pro iis, qui propriæ conscientiæ consulere cupiant postquam bona Ecclesiæ erepta qualicumque titulo acceperint, vel bona ipsa, honestis de causis, acquirere postulent.

Quo autem melius innotescat mens Summi Pontificis in supradictis facultatibus tribuendis, simulque habeatur norma certa eas interpretandi et practice applicandi, Sanctitas Sua huic S. Pœnitentiariæ speciali mandato commisit, ut cum prælaudatis Galliarum Ordinariis communicaret ea quæ sequuntur, quæque in audientia diei 15 hujus mensis ipsa Sanctitas Sua expresse probavit.

Nihil videlicet timendum est, ne ex æqua compositione injustis bonorum Ecclesiæ detentoribus concessa, ipsius Ecclesiæ jura in se pessumdentur seu minuantur. Primum enim per hujusmodi compositionem nullatenus relevantur præcipui spoliatores seu auctores iniquarum legum, quarum vi bonorum Ecclesiæ direptio et alienatio consummata fuit. Deinde, tantum abest ut ea compositio obligationem integre restituendi pro ipsis injustis detentoribus vel diffiteatur vel solum dissimulet, ut eam potius præsupponat, atque ostendat in Ecclesia jus plene vigens eam exigendi. Siquidem qui per benignam compositionem alicujus rei partem condonat, eo ipso ostendit omnimodam sibi esse facultatem de ea re libere disponendi ; qui autem compositionem petit vel solummodo acceptat, debitum suum manifeste recognoscit et profitetur.

Quæ cum ita sint, sedulo cavendum est ne forte per rigidiorem quamdam agendi rationem, hac in re, suprema Romani Pontificis auctoritas circa bona Ecclesiæ temporalia coarctari videatur, atque insuper adjuvetur ipsum consilium impiorum, qui eo demum spectant, ut animas pretioso D. N. J. C. sanguine redemptas in æternum perdant. Multi enim sunt in Gallia, quorum in mente fidei lumen non penitus extinctum est, qui tamen, impellente temporalis lucri cupidine, bona Ecclesiæ direpta accipere non dubitarunt. Hi autem si toto pœnarum et obligationum rigore urgeri se senserint, harum difficultate territi, potius in peccato insordescere, quam justis S. Matris Ecclesiæ querimoniis satisfacere eligent. Contingere etiam potest ut, imminente mortis periculo, propinqui seu hæredes moriturorum negent morem gerere postulantibus sacerdotem confessarium, veriti ne ejus hortatu morituri ipsi de integra bonorum Ecclesiæ restitutione rite disponant ; atque ita fiet ut miseri, non obtenta admissorum absolutione, ac non sine gravi scandalo e vivis decedant. Contra, per benigniorem compositionem dum spirituali debilium bono consulitur, aliqua saltem ex parte resarciuntur Ecclesiæ damna, majorque affulget spes fore ut etiam renitentiores, facili reconciliationis conditione allecti, ad salutarem pœnitentiam bonamque frugem serius ocius deveniant.

Recolendum quoque est censurarum finem non esse solam criminis vindictam, sed præcipue resipiscentiam delinquentium.

Hinc factum est ut, in similibus adjunctis, Summi Pontifices, licet immutabilia Ecclesiæ jura alte proclamaverint, æquam tamen compositionem semper et benignissime permiserint ; quemadmodum peregisse constat, inter alios, Julium III, anno 1554, cum Anglis ; Clementem XI, anno 1714, cum Saxonibus ; Pium VII, superiore sæculo, cum ipsis Gallis ; et nuperrime Pium IX ac Leonem XIII cum Italis.

Ceterum normæ peculiares in concedenda compositione servandæ adeo perspicue definitæ sunt in præfatis litteris Emi Cardinalis a secretis Status, ut nulla videantur indigere declaratione. Si qua tamen in praxi oborta fuerit dubitatio, pronum erit recurrere ad hanc ipsam S. Pœnitentiariam, quæ singulis, uti par est, absque mora faciet satis.

Datum Romæ ex S. Pœnitentiaria, die 16 januarii 1909.

S. Card. VANNUTELLI, *Pœnitentiarius Major.*
I. Palica, *Secretarius.*

REMARQUES

La fin suprême de l'Eglise, c'est le salut des âmes. Et d'autre part, le but dernier que visent les impies, c'est la perte éternelle des âmes. Se montrer trop sévère au sujet de ses biens temporels serait, pour l'Eglise, exposer le salut des âmes, c'est-à-dire faire le jeu des impies et mettre obstacle à la réalisation de sa fin suprême. D'autre part, le Souverain Pontife a pleine et entière autorité sur tous les biens ecclésiastiques.

En réfléchissant à ces principes, on ne s'étonnera point que le Pape recommande aux évêques, pour déterminer les « compositions » prescrites par la Secrétairerie d'Etat [1], d'éviter une manière d'agir trop inflexible, et d'accorder plutôt une « composition » plus douce. — Noter aussi que cela ne sacrifie ni ne diminue en rien les droits de l'Eglise ; et enfin que le but des censures ecclésiastiques n'est pas seulement de punir le crime, mais surtout d'amener les coupables à résipiscence : il est donc juste de ne pas leur faire, de la « composition » nécessaire qu'ils doivent fournir, un obstacle terrifiant.

Bref, user ici d'indulgence envers les acheteurs ou détenteurs injustes de biens ecclésiastiques, en vue du salut des âmes de bonne volonté. Et dans les cas douteux, recourir au Saint-Siège.

Commission Biblique

15 février 1909.

Elle n'aura plus d'autre organe officiel que les Acta Apostolicæ Sedis

DE ORGANO OFFICIALI COMMISSIONIS BIBLICÆ

Qum de expressa voluntate SS. D. N. Pii PP. X *Acta Apostolicæ Sedis* typis Vaticanis edita, sint unicum *Commentarium officiale* ad « Constitutiones pontificias, leges, decreta, aliaque tum Romanorum Pontificum tum sacrarum Congregationum et Officiorum scita

[1] Voir *Ami* 1907, p. 1134, et 1908, p. 403.

legitime promulganda et evulganda »; EEmi DD. Cardinales Commissioni pontificiæ de Re Biblica addicti, in cœtu 14 februarii hujus anni in ædibus Vaticanis habito, statuerunt ut prædicta Commissio ad actus suos publici juris faciendos nullo alio deinceps promulgationis organo uteretur.

Romæ, die 15 februarii anno 1909.

Fulcranus VIGOUROUX, Pr S. S.,
Laurentius JANSSENS, O S B,
Consultores ab actis.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Manuel d'Histoire ecclésiastique, par le P. Albers, S. J. Adapté du hollandais par le P. Hedde, O. P. — 2 vol. in-12 de XXXVI-636 et 622 p., 8 fr. — Paris, Gabalda.

La lecture de ce nouveau *Manuel* sera un délice pour tous les professeurs d'histoire ecclésiastique et pour tous ceux de nos confrères qui font de l'histoire de l'Eglise leur étude de prédilection.

En sera-t-il de même pour les jeunes clercs de nos Séminaires ? La réponse sera probablement diverse suivant les divers milieux. En tous cas, c'est aux professeurs seuls à en juger sur place. Tout ce que nous pouvons leur dire ici, c'est qu'ils doivent absolument connaître le nouveau *Manuel*. Le nouveau *Manuel* a une valeur intrinsèque de premier ordre qui l'impose à l'attention de tous.

Ce qui pourra faire hésiter à l'adopter pour l'enseignement, c'est sa concision même et sa plénitude. On est émerveillé de la somme de données et de faits que l'auteur a su enfermer en ces deux volumes. Il donne à son exposé l'extension qu'on a coutume de lui donner aujourd'hui dans tous les Manuels : c'est-à-dire, il nous présente l'Eglise non pas seulement dans sa vie extérieure, mais aussi et même surtout dans sa vie intérieure, développement de la doctrine, de la pratique chrétienne, du culte, de la liturgie, des sciences ecclésiastiques, de l'art chrétien. Et tout y est, vraiment. C'est un charme de voir comment toutes ces données viennent se grouper, s'agencer, se coordonner, s'organiser en tableaux pleins de vie. Notre *Manuel* répartit l'histoire de l'Eglise sur sept périodes ; et chaque fois, c'est véritablement la vision totale d'une période qui a passé devant nos yeux.

Il faut, en même temps qu'une érudition immense, un sens historique très fin, pour condenser et concentrer de la sorte. Et le P. Albers témoigne ici d'une acuité de sens historique qui ne le cède en rien à un Kraus ; et il a, de plus que Kraus et que beaucoup d'autres, un sens catholique d'une pureté et d'une délicatesse qui ne laisse rien à désirer.

Ces pages seront-elles trop courtes pour nos jeunes clercs ? Seront-ils toujours à même de s'en assimiler la riche substance ? On se plaint si souvent qu'ils arrivent maintenant au Séminaire avec un bagage historique par trop insuffisant, le bagage qui peut suffire au baccalauréat officiel, mais qui les laisse ignorants même des grandes lignes de l'histoire !

Encore une fois, c'est là une question que nous devons réserver à la décision des professeurs eux-mêmes. Ils n'auront pas de peine d'ailleurs à sentir, dès le premier coup d'œil, combien ces pages sont vraiment « classiques, » combien elles sont pleines, prégnantes, suggestives, comme elles se prêteront heureusement, spontanément, aux développements utiles. Un souffle d'ardeur professorale là-dessus, et tout s'épanouit.

La traduction du P. Hedde est la clarté même, d'une lecture fort agréable, et, dans l'ensemble, d'une belle élégance. Quelques traces sont restées de néerlandismes, mais clairsemées ; il est rare qu'une traduction laisse aussi peu sentir qu'elle est traduction. — Nous en citerons quelques exemples, au hasard : t. II, p. 4 (papes à Avignon) : « l'*universalité* des Pontifes en fut amoindrie » ; — p. 539 : « les opposants (à l'infaillibilité) s'adressèrent de nouveau à Pie IX pour *obtenir de surseoir* au décret : ce qui ne pouvait pas *s'accorder ;* » — p. 537 : « 36 évêques occidentaux » : on dirait mieux ; « évêques d'Occident » ; — p. 540 : « Léon XIII fit œuvre positive, en exposant la vraie doctrine, au lieu de se contenter de proscrire des erreurs : *il lui arriva cependant* de condamner l'américanisme » ; — p. 544 : « L'ordre de Benoît » : on dit mieux, en français : « L'ordre de saint Benoît », ou « l'ordre bénédictin » ; — p. 391 : « Jean Du Vergier de Hauranne, mieux connu comme abbé de Saint-Cyran » : léger faux sens : il faudrait dire : « sous le titre d'abbé de Saint-Cyran » ; — etc. Mais ce sont là taches légères qui dans une traduction ordinaire ne se remarqueraient même pas et qui ne ressortent ici que parce que la traduction dans son ensemble est des plus heureuses. — Quelques fautes d'impression dans les noms propres : on a imprimé Deschamps, pour Dechamps (le cardinal de Malines) ; Guterlet, pour Gutberlet ; Dadolet, pour Sadolet ; le P. Champagnat et le P. Chaminade n'ont jamais été décorés de la particule nobiliaire *de ;* Meli, pour Melfi ; l'inévitable Gœrtz (orthographe allemande), au lieu de Goritz (qui est l'orthographe française) ; Pagnier, pour Pasquier (II, p. 165). — Lire encore, I, p. 494 et 496, Obotrites, et non « Abotrites » ; Pomésanie, et non « Pomézanie » : peut-être ici le traducteur a suivi l'orthographe néerlandaise, qui multiplie en effet les *a* et les *z :* mais, puisque nous sommes en régions germaniques, respectons la graphie germanique ; les Serbes de la page 494 se disent mieux, en français, Sorabes ; Estland (I, p. 496) se dit en français Esthonie ; de même, Semgallen se dit Semigalle ; Samland aussi se dit ordinairement chez nous Sambie, mais peut-être le Samland est-il une région d'assez peu d'étendue pour qu'il soit aussi bien de respecter sa dénomination allemande.

L'Action Sociale de François d'Assise *d'après des documents peu connus*, par le P. Hilaire de Barenton. — Broch. in 8 de 55 p. — Prix : 1 fr. — Aux bureaux de l'*Action Franciscaine*, 117, boulevard Raspail, Paris.

Quelle a été précisément l'Action sociale de saint François d'Assise et des premiers Franciscains, combien elle a été profonde et efficace, surtout à Assise même, c'est ce que s'est efforcé de mettre en pleine lumière le P. Hilaire de Barenton. Pour cela, il nous a d'abord donné le tableau assez détaillé et très saisissant de la situation sociale de l'Italie vers l'an 1200 : le servage et l'établissement des communes ; puis de sa situation politique ; aussi l'histoire d'Assise à la fin du XII[e] siècle et jusqu'en 1230. On nous apprend qu'au point de vue social, les petits, les *mineurs*, comme on les appelait, les serfs se retrouvaient rivés à leurs servitudes et à leur servage par des chaînes plus dures que celles qui les étreignaient auparavant. Dans tous les cœurs règne la même lassitude du servage, la même aspiration vers la liberté.

C'est à ce moment, de 1205 à 1210, que va s'opérer un merveilleux changement religieux politique et social dans Assise. Les documents, tirés des archives, nous en sont mis sous les yeux ; le second, le plus important, est une charte d'affranchissement, édictée en faveur des serfs et des mineurs avec les plus grands avantages pour eux. Cette entrée des *mineurs* dans la vie publique à Assise ira, dès ce jour, en s'accentuant et en s'organisant.

Il est certes curieux de voir, dès le XIII[e] siècle, surgir

une organisation sociale et politique si merveilleusement comprise : constitution des syndicats selon les métiers, ascension de ces syndicats au gouvernement de la cité à côté des autres ordres de citoyens et au même titre. Le prolétariat, même aujourd'hui, peut-il élever plus haut ses prétentions ?

L'auteur principal de ces transformations n'est autre que saint François avec ses Frères *Mineurs*. C'est ici la partie la plus intéressante de la brochure du P. Hilaire. Quel héroïsme il fallut à François pour embrasser, dans des conditions capables de rebuter les plus entreprenants, la vie même de ces *mineurs* dont il devait prendre jusqu'au nom pour lui et pour ses frères ! Le genre de vie, les travaux, le choix du costume de ces premiers disciples de saint François seront pour plusieurs une révélation ; en tout cas ils expliquent bien l'influence politico-sociale exercée à l'origine par l'Ordre franciscain. C'est une leçon utile à méditer à l'heure actuelle, et il faut savoir gré au P. Hilaire de Barenton de nous l'avoir si bien exposée.

Semaine Sociale de France. Cours de Doctrine et de Pratique sociales. Ve session, Marseille 1908. — *Compte rendu in extenso.* — Prix : 3 fr. 50. — *A la Chronique du Sud-Est*, rue du Plat, 16, Lyon.

Par les notes détaillées que l'*Ami du Clergé* (nº du 17 septembre 1908) a publiées sur la Semaine sociale de 1908, on a pu déjà apprécier l'importance et l'opportunité des divers Cours qui en ont fait l'objet. Le beau volume qui vient de paraître les reproduit *in extenso*. C'est là qu'il faut chercher la doctrine authentique des éminents professeurs. Les hommes d'œuvres, les amateurs de la vraie science sociale, tous ceux qu'intéressent et passionnent les problèmes complexes dont la solution s'impose dans le conflit entre le capital et le travail, devront lire et méditer ces pages d'un exposé si lumineux, d'une si riche documentation, d'une doctrine à la fois très élevée et très sûre, et parfois d'une réelle éloquence.

Le compte rendu débute par des *Notes au jour le jour*, qui, sous une forme humoristique, donnent une idée très exacte de la vie, des travaux, des agréments de la Semaine sociale. Des illustrations nombreuses rappellent avec quelques-unes des scènes les plus pittoresques, les visages les plus connus et les plus aimés des professeurs et des auditeurs illustres de la Semaine.

Le volume se termine par une bibliographie très étendue de la science sociale en général et en particulier des divers sujets traités. Des questionnaires dressés pour les enquêtes préparatoires au Congrès sont des modèles du genre. Enfin, les sommaires des Cours sociaux professés à l'étranger, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Hollande, en Pologne, pendant l'année 1908, donneront quelque idée de l'ensemble du mouvement social actuel au point de vue catholique.

Le Compte Rendu de la Semaine sociale de Marseille est plus qu'une œuvre de haute vulgarisation. Il forme, avec ceux des Semaines précédentes, un arsenal où professeurs et conférenciers pourront trouver des matériaux de première main, et les cercles d'études un fonds très riche pour leurs discussions journalières.

Le Curé devant ses paroissiens. Le Religieux devant le peuple, par l'abbé C. Aubry, curé du Val-d'Ajol (Vosges). — Un vol. in-8 compact de xv-284 pages. — En vente chez l'auteur ; *franco* 2 fr. ; à partir de 5 ex., 1 fr. 50, port en sus.

Ce sont des articles publiés au jour le jour dans une *Chronique paroissiale*, articles revus, complétés et ordonnés que M. l'abbé Aubry — et il faut l'en louer — vient de réunir en volume pour l'instruction de ses paroissiens et aussi en vue d'une plus grande vulgarisation. On trouvera donc dans ces pages quelques-unes des qualités du journaliste : choix et mise en œuvre des meilleurs arguments, et par conséquent doctrine précise, serrée ; de plus, style vigoureux, digne toujours, mais qui ne craint pas d'appeler les choses par leur nom. Surtout l'on y observe d'un bout à l'autre, — ce qui rarement se rencontre ailleurs au même degré, — un zèle ardent de la vérité, une affection sincère, débordante, pour les âmes que la libre-pensée égare et pervertit. C'est vraiment le pasteur qui parle à son troupeau un langage capable de le persuader et de le convaincre.

Comme l'indique le titre, deux parties distinctes. La première, la plus étendue et la plus importante, traite à fond la question cléricale, sous ses divers aspects. Après une Introduction expliquant le pourquoi de ce livre, et une étude sur le caractère du peuple français bien disposé en général à l'égard du clergé, quand il est livré à ses bons instincts, mais crédule à l'excès et facile à abuser, l'auteur entre de plein pied dans son sujet. Citons les titres des principaux chapitres : Y a-t-il des prêtres infidèles à leur devoir ? — Est-il vrai que les prêtres sont comme les autres, qu'ils font leur métier ? — Qu'ils sont des hommes d'argent ? — Qu'ils ne travaillent pas et sont des jouisseurs ? etc... Puis c'est une suite de considérations sur : Le prêtre et les pauvres. — Le prêtre et ceux qui souffrent. — Le prêtre et la jeunesse. — Le prêtre et la République. — Le prêtre et les élections. — Le prêtre et la politique. — Le prêtre et la tolérance. — Le prêtre et le libéralisme. — Le prêtre et la presse. — Le prêtre et la question ouvrière. — Et s'il n'y avait plus de prêtres ? — Le prêtre et le célibat. — Le Pape, les Evêques, les Prêtres et la résistance.

La deuxième partie comprend, en huit chapitres, une magistrale apologie des Ordres religieux et de la vie religieuse elle-même.

A noter, pour finir, deux chapitres : le signalement, brossé de main de maître, des ennemis des prêtres et des religieux, et la révélation du vrai but poursuivi par eux et des honteux moyens qui doivent permettre de l'atteindre.

En résumé, excellent manuel apologétique, et tout à fait d'actualité, que les rédacteurs de journaux et de Bulletins paroissiaux voudront mettre à contribution, que les membres du clergé utiliseront pour leurs conférences, qui a sa place marquée dans toute bibliothèque paroissiale et mieux encore — son prix très réduit le permet dans nombre de foyers chrétiens.

Huit magnifiques gravures hors texte achèvent, en effet, de faire de ce livre un manuel vraiment populaire. Quoiqu'il soit très sérieux de fond, il est cependant d'une lecture facile et qui intéressera vivement le lecteur, en même temps qu'il lui fournira une très ample et victorieuse apologie de ce que le chrétien doit vénérer et aimer.

Le Guide-Eclair du Missionnaire et du Chrétien, par l'abbé Albrand. — 2e édit. revue et corrigée. — 2 forts vol. in-8, 12 f. — J.-M. Soubiron, à Montréjeau (Haute Garonne).

La vie chrétienne, pour être relevée et entretenue, demande plus que jamais le secours de fréquentes missions et retraites. Or, depuis la dispersion des Ordres religieux, les missionnaires se font rares ; le clergé paroissial est appelé, en maintes circonstances, à les suppléer, et il n'a pas toujours la facilité d'une préparation cependant nécessaire sous peine d'insuccès. Il est donc utile que ceux qui ont parcouru la carrière, fassent part à leurs confrères et d'une méthode éprouvée, et des développements qu'il convient de donner aux principaux sujets à traiter dans le cours d'une mission.

Le *Guide-Eclair* offre sous ce double rapport de très appréciables avantages. Il renferme, exposée à grands traits et sans rien omettre d'essentiel, la doctrine du Catéchisme romain. La forme toutefois n'est pas caté-

chistique, mais telle qu'elle convient à une exhortation qui a besoin d'être persuasive et pressante.

Un certain nombre de panégyriques de la Sainte Vierge et des Saints et quelques allocutions de circonstance complètent le second volume.

La division très nette des matières traitées, comme l'impression très soignée du texte, rendent cet ouvrage facile à manier. D'autre part, on n'éprouvera aucune peine à s'en assimiler la doctrine. Par toutes ces qualités réunies, le *Guide-Eclair* est appelé à devenir de plus en plus le *vade-mecum* apprécié des prédicateurs.

LITURGIE

Q. — Dans un village la mission a bâti une église. Avant qu'elle soit bénite, trois confrères y ont dit la messe. D'aucuns soutiennent qu'une fois qu'on a dit la messe dans une église il n'est plus besoin de la bénir, parce que la messe qu'on y a dite tient lieu de bénédiction. D'autres confrères soutiennent le contraire. Je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez bien trancher le différend.

R. — Many, dont le nom fait autorité en la matière, pense qu'on peut offrir *ad tempus*, moyennant l'autorisation expresse de l'évêque, le saint sacrifice de la messe dans une église non bénite ; mais cette célébration momentanée ne dispense nullement de faire bénir l'église, et Rome veut qu'on le fasse le plus tôt possible. « Si earum (ecclesiarum) benedictio fuit omissa, benedicantur quamprimum, quum ecclesia, ut ad divinum cultum dedicetur, saltem debet benedici. » (S. R. C., 2 sept. 1871, n. 3255, ad II).

Du reste, le Rituel et le commun des docteurs regardent comme essentielles à la bénédiction de l'église l'aspersion des murs à l'intérieur et à l'extérieur et les diverses prières qui en font définitivement un lieu religieux et sacré. Ils étaient donc dans l'erreur ceux qui, après qu'on a célébré quelquefois dans votre nouvelle église, regardaient celle-ci comme bénite [1].

Q. — Chargé du service de *deux paroisses*, je voudrais, autant que possible, conserver les offices de la Semaine Sainte. Il est entendu que du Samedi Saint il ne peut être question dans les deux églises ; mais le Jeudi Saint, nous avons la faculté de biner.

Que puis-je accorder normalement alors à mon annexe ce jour-là et le Vendredi Saint ?

R. — Le Jeudi Saint, après la messe où vous ne consacrez pas de deuxième hostie, vous laissez le ciboire renfermé au tabernacle ordinaire de l'autel, pour permettre aux fidèles de satisfaire leur piété envers Notre-Seigneur pendant toute la journée ; puis, le soir, vous le rentrez à la sacristie où il restera jusqu'au dimanche matin. (S. R. C., 1er fév. 1895, n. 3842, ad III).

Pour le Vendredi Saint, nous n'avons pas de décret pour appuyer notre réponse. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que d'une part l'édification semble demander que le bineur dans l'annexe fasse la cérémonie jusqu'à l'adoration de la Croix inclusivement, et d'autre part cependant, l'Eglise voulant que ses offices soient toujours célébrés *prout jacent*, il semble qu'on ne puisse commencer une fonction que l'on est sûr de ne pas pouvoir achever.

S'il nous était permis d'exprimer un vœu en terminant, surtout dans ces temps où les annexes vont devenir plus nombreuses, c'est que ce cas soit signalé à l'attention de Nos Seigneurs les Evêques, et qu'ils demandent à Rome ce qu'il conviendrait de faire.

Q. — 1° Nous célébrons plusieurs fêtes qui nous ont été concédées par la S. C. des Rites et qui sont fixées au dimanche sous le rite double majeur.

Est-il vrai que lorsque quelqu'une de ces fêtes est empêchée en l'un ou l'autre des dimanches susdits, elle ne peut se transférer soit à un autre dimanche où il n'y a pas de fête, soit au premier jour libre, sans un indult spécial ?

2° Trois de ces fêtes se célèbrent dans le diocèse ; l'Ordo les transfère, en cas d'empêchement, au premier jour libre, comme aussi la fête des Saintes Reliques. Nous nous croyions en droit de faire de même, tant pour ces fêtes que pour les autres qui ne se célèbrent pas dans le diocèse. Pouvons-nous continuer d'en user ainsi ?

3° Cette année 1909, le 12 septembre, il y a pour nous occurrence de deux fêtes du même grade, double de 2e classe, savoir, celle du Saint Nom de Marie que nous faisons avec octave, et celle de notre B. Mère Marie-Victoire. Nous donnons la préférence pour le 12 à notre B. Mère comme fête primaire quoique sans octave. Est-ce bien ?

4° Alors, quand faut-il faire la fête du Saint Nom de Marie ? Sera-ce le 13, qui est libre, ou bien le dimanche suivant ?

5° Si cette dernière proposition était adoptée, la fête du Saint Nom de Marie serait donc cette année privée de son octave, puisque rien ne nous autorise à la transporter si la fête est permutée ?

R. — Ad I. Quand des religieuses, — car cette question nous vient de religieuses cloîtrées, — par indult spécial du Saint-Siège, sont autorisées à célébrer certaines fêtes en des dimanches fixes et déterminés, elles ne peuvent certainement, en cas d'empêchement accidentel ou perpétuel, les transférer à d'autres dimanches ou à un jour libre de la semaine, *sans un indult qui leur soit propre* comme la concession qui leur est faite.

Voici nos preuves. Il s'agit de la Maternité, de la Pureté, du Patronage, du Saint Cœur de Marie, et de l'office connu sous le titre de Mère du divin Pasteur, qui ne font point partie des fêtes de l'Eglise universelle.

« Officia, dit la S. C. consultée à ce sujet, certis Dominicis vel Feriis assignata, ac particulari ecclesiæ concessa, nequeunt transferri *absque speciali privilegio*.» (S. R. C., 15 septembre 1881, n. 3531, ad I).

Ne pourrait-on pas du moins les transférer à un dimanche subséquent en cas d'empêchement accidentel ? « Absque indulto, negative ; et officia

[1] Many, *Prælectiones de locis sacris*, p. 45 et 51.

enunciata *eo anno* omittenda. » (S. R. C., 18 juin 1885, n. 3637, ad 3 et 4).

Et s'il y avait un jour libre dans la semaine pour les recevoir, ou si l'empêchement était perpétuel, faudrait-il encore s'en tenir aux réponses précédentes? « Affirmative ad primam et secundam partem. » (S. R. C., 3 août 1901, ad 1).

Ce premier point est donc hors de conteste.

Ad II. Pour trancher la question, il faut voir si les religieuses célèbrent la Maternité, la Pureté et le S. Cœur de Marie en vertu de la concession du diocèse, ou en vertu d'une concession qui leur est propre.

Or, si l'on compare les fêtes concédées de part et d'autre, nous voyons d'une part le Patronage de la Sainte Vierge, concédé au diocèse pour le 4e dim. d'octobre, et qui ne fait point partie de l'Ordo des religieuses ; et d'autre part la fête de la Sainte Famille concédée aux religieuses, et qui ne fait point partie de l'Ordo diocésain.

Nous sommes donc en présence de fêtes célébrées en vertu d'autorisations toutes différentes. Aussi les clauses de l'une ne peuvent servir pratiquement à interpréter l'autre. La concession faite au diocèse permet bien, en cas d'empêchement, de transférer ces fêtes, et l'Ordo a raison de les transférer; mais si la concession faite aux religieuses ne donne pas la même faculté, elles ne sauraient à l'avenir se prévaloir de l'indult du diocèse pour rédiger leur propre Ordo.

Ad III. C'est bien la B. Mère Marie-Victoire qui devra être honorée cette année le 12 septembre; car à égalité de rit, c'est la fête primaire qui l'emporte sur la secondaire, quand même celle-ci serait plus digne et jouirait d'une octave. (Nouvelles Rubriques gén. du Bréviaire, tit. X, n. 6).

Ad IV. Le Saint Nom de Marie empêché par la fête de la B. Marie-Victoire devra se transférer au premier jour libre de l'octave, c'est-à-dire le 13. (S. R. C., 19 juin 1700, n. 2059, ad 2).

Ad V. Par suite de cette translation la fête du S. Nom de Marie aura un jour de moins dans son octave, qui se terminera comme d'habitude le dimanche suivant (S. R. C., 20 août 1901, ad 2), et la fête des Sept-Douleurs sera renvoyée au dimanche subséquent.

Q. — L'*Ami* a déclaré plusieurs fois que le curé chargé de deux paroisses n'est pas tenu à faire l'office du titulaire de l'église qu'il dessert par binage, ni à en faire le suffrage.

D'autres auteurs, comme Bernard et Le Vavasseur, disent qu'un prêtre attaché à deux églises distinctes doit réciter les offices de leur titulaire avec octave. Il en serait de même pour celui qui posséderait deux bénéfices. Et ils citent à l'appui un décret du 5 juillet 1698 et un autre du 24 septembre 1842.

L'*Ami* objecte bien que les deux fêtes pourraient tomber le même jour et que le curé ne pourrait réciter le même jour les deux offices. Mais cette raison n'a aucune valeur. Si le cas se présentait, il en serait comme de l'occurrence de deux offices : le curé renverrait l'office du titulaire le moins digne. Si les deux titulaires avaient la même dignité, il pourrait donner la préférence au titulaire de l'église de sa résidence.

Quant aux suffrages, Bernard, s'appuyant sur un décret du 2 avril 1667, avoue que le prêtre n'est pas tenu au suffrage du titulaire de la seconde paroisse. (*Bréviaire*, tome II, page 146).

Quid juris ?

R. — Voici le principe qui appuie notre solution; il est tiré d'un décret général du 5 juin 1899, n. 4025.

Chaque église et chapelle publique consacrée ou solennellement bénite doit célébrer tous les ans la fête de son titulaire respectif sous le rit de 1re cl. avec octave. Mais comment? Par l'office intégral comprenant le Bréviaire et la messe, si l'église ou chapelle a un recteur propre; et par la messe seule, si elle n'a qu'un prêtre chargé d'y assurer le service religieux, à défaut de curé qui lui soit attaché.

Eh bien ! n'est-ce pas là le cas de nombre de recteurs qui, surtout depuis la loi de Séparation, se sont vus, et se verront encore plus avec le temps, chargés de plusieurs paroisses? L'une est leur église propre, et l'autre n'est qu'une charge précaire, dont ils peuvent être dépouillés sans qu'on touche pour cela à leur titre canonique. Dans la première ils auront à faire l'office intégral de leur titulaire et à en dire le Bréviaire et la messe. Dans l'autre où ils ont seulement la mission d'assurer le service religieux, ils ne seront tenus qu'à la messe du titulaire le jour où cette église en fera la fête.

Nous ne nierons pas cependant que ce point de discipline fut longtemps controversé. Cavalieri, dans ses Commentaires sur les décrets, battait déjà en brèche au XVIIIe siècle la doctrine de Guyet que nous faisons nôtre. Les réponses romaines du 5 juillet 1698 et du 24 septembre 1842 étaient tout en sa faveur. De Herdt, Le Vavasseur, etc., lui donnaient aussi la main, quand Rome changea de jurisprudence et se rangea au sentiment de Guyet pour garder au Bréviaire son unité dans la récitation. Avec Cavalieri, en effet, le curé devait suivre un Ordo mixte, qui ne convenait, dans l'hypothèse, à aucune de ses églises : le titulaire avec octave de la première église étant étranger à la seconde, et le titulaire avec octave de la seconde étant étranger à la première; et, contrairement à tous les principes admis, il fallait admettre que deux églises administrées par un même curé cessaient d'avoir chacune leur Calendrier autonome.

Frappée de cette anomalie, Rome, en 1880, commença par déclarer que le curé ayant deux églises à desservir célébrerait *la fête* de chaque titulaire dans son église respective, mais pas dans l'autre : « Celebret festum S. Francisci in ecclesia S. Francisci; festum S. Dionysii in ecclesia succursali S. Dionysii [1]. »

Ayant de plus déclaré précédemment que le curé pourvu, outre sa paroisse, d'une autre église

[1] S. R. C., 11 juin 1880, n. 3515, dub. V.